

**Conseil communal de Lomme**  
**Séance du jeudi 22 juin 2023**

**Procès-verbal**

**SOMMAIRE**

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 12 avril 2023.....	3
-	Premier bilan éco-énergies.....	4
-	Dispositif Génération Engagée (LiRel).....	6
-	Situation du collège Guy Mollet .....	8
-	Estivales 2023 .....	9
-	Point d'information sur l'implantation illégale des gens du voyage.....	10
-	Examen des questions orales.....	11
2023/44	Avis du Conseil municipal de la Ville de Lille sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal 3 arrêté le 10 février 2023 par le Conseil métropolitain .....	15
2023/45	Logistique urbaine – Participation aux projets européens SPOTLOG Innovations logistiques urbaines vertes et socialement responsables – Programme de coopération interrégionale Interreg Europe 2021-2027 – accord de partenariat .....	25
2023/46	Convention de partenariat « Pass Culture » .....	27
2023/47	Éducation Artistique et Culturelle – Candidature à la labellisation 100 % EAC.....	29
2023/48	Marché de Noël 2023 .....	33
2023/49	Convention avec l'Association « La Sauvegarde du Nord » pour le Lieu d'Accueil Enfant-Parent – Modification.....	35
2023/50	Modalités de versement des subventions 2023 de l'association « Premiers pas ».....	36
2023/51	Subvention à la Section du Centre d'Action Sociale de Lomme dans le cadre des actions de prévention santé 2023 .....	36
2023/52	Frigos solidaires – Renouvellement et nouvelles conventions de mise à disposition – Fixation du tarif – Gratuité.....	38
2023/53	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions .....	40
2023/54	Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal – Exercice 2022.....	42
2023/55	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2022.....	42
2023/56	Budget supplémentaire de l'exercice 2023 .....	50

2023/57	Subvention complémentaire à la Section du Centre d'Action Sociale de Lomme.....	50
2023/58	Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2023 .....	52
2023/59	Aides habitat durable, transition écologique et façades : plafonds d'aide collective aux copropriétés et mise à jour des plafonds de ressources.....	53
2023/60	Octroi des aides Habitat Durable, Transition Ecologique et Façades .....	53
2023/61	Relance marché d'abattage et d'essouchage des arbres pour la Ville de Lille et ses Communes associées.....	54
2023/62	Renouvellement du dispositif d'achat groupé d'électricité par le biais de la centrale d'achat de l'UGAP .....	54
2023/63	Renouvellement des marchés d'exploitation de chauffage pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et Hellemmes ainsi que leurs CCAS – Autorisation de signature des marchés .....	55

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 22 juin 2023  
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.  
La séance est ouverte à 19 heures 05.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Mme Cécile MESANS, M. Philippe LEMIERE, M. Roger LAURENT, Mme Anne LEDUC, M. Cédric BERLEMONT, M. Romain FYVEY et M. Maxime MOULIN, conseillers communaux.

**M. LE MAIRE.**- Je commencerai par saluer chacun d'entre vous pour ce dernier Conseil avant, peut-être, des vacances méritées pour les uns et les autres.

Monsieur FRANCIN, vous êtes secrétaire de séance. Pouvez-vous faire l'appel, s'il vous plaît ?

**- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**  
*(par Monsieur Jérôme FRANCIN)*

Mme Cécile MESANS a donné pouvoir à Mme Claudie LEFEBVRE

M. Philippe LEMIERE a donné pouvoir à M. Michel VANHEE.

M. Roger LAURENT a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE

Mme Anne LEDUC a donné pouvoir à Mme Delphine BLAS

M. Cédric BERLEMONT a donné pouvoir à M. Alain GRILLET

M. Romain FYVEY a donné pouvoir à M. Jean-Christophe LIPOVAC.

M. Maxime MOULIN est absent.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur FRANCIN.

Un petit mot pour notre ami Roger LAURENT, qui est souffrant ; rien de trop sérieux, mais, quand même, je voulais lui souligner notre sympathie pour cette période un peu difficile pour lui.

**- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 AVRIL 2023**

**M. LE MAIRE.**- Nous devons adopter le procès-verbal de notre Conseil du 12 avril dernier. Appelle-t-il de votre part des remarques ? *(Aucune.)*

Pouvons-nous considérer qu'il est adopté ?

*(Le procès-verbal du Conseil communal du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.)*

En préambule du Conseil, nous avons un certain nombre de sujets importants à voir. Je vous en fais la liste :

- Jean-Christophe LIPOVAC, dans quelques secondes, vous présentera le bilan du plan sobriété que nous avons voté en septembre ;
- je reviendrai assez rapidement sur le dispositif Génération Engagée, que vous connaissiez sous l'ancien nom LiRel, qui nous permet de travailler sur la remobilisation des jeunes décrocheurs à Lomme et à Lille ;
- je reviendrai ensuite sur la situation du collègue Guy Mollet, là encore rapidement, sur les deux courriers : celui du Président POIRET s'étonnant de la prise de position du Maire que je suis sur le patrimoine de son collègue, le collègue Guy Mollet, et ma réponse tout à fait adaptée par rapport au ton assez offensif du Président ; ces courriers ont également été envoyés au collègue, aux parents d'élèves qui les ont bien reçus et en ont pris connaissance ;
- Delphine BLAS nous présentera les Estivales 2023, point très positif ;
- je terminerai en faisant un point, malheureusement encore une fois, d'une implantation illégale des gens du voyage sur la ville qui fait quand même grand bruit, avec une installation importante, pour ne pas dire massive, de plus de 200 caravanes, sur un terrain privé de la ville.

Nous passerons ensuite aux deux questions orales du groupe Faire Respirer Lomme :

- sur le dispositif de sécurité, à travers trois questions particulières auxquelles je répondrai ;
- sur les JO 2024, et notamment l'impact sur notre salle de sport, à laquelle André BUTSTRAEN répondra.

#### - **PREMIER BILAN ECO-ENERGIES**

*(Projection de diapositives)*

**M. LE MAIRE.**- Jean-Christophe LIPOVAC, je vous donne la parole.

**M. LIPOVAC.**- Merci.

Il s'agit de présenter un bilan quasiment un an après l'adoption ici du plan sobriété énergétique qui comprenait 10 engagements.

La première diapositive rappelle le contexte.

Un contexte global à l'échelle de la Métropole européenne de Lille, avec un Plan climat air énergie territorial dans lequel nous nous inscrivons pleinement, qui s'est traduit dès juin 2021 avec le Plan climat Lille-Lomme-Hellemmes, et en particulier une priorité n° 6 concernant l'impact des politiques municipales sur le climat.

Un autre élément important est cette délibération cadre que nous avons votée ici en décembre 2021, avec une priorité n° 8 – la huitième et dernière priorité – de faire de l'administration une administration exemplaire au regard des enjeux de transition écologique et énergétique.

Toujours en termes de contexte, nous en avons parlé il y a un an, ce fameux décret tertiaire est un cadre de référence législatif et réglementaire national important, puisqu'il fixe des objectifs drastiques en termes de réduction des consommations énergétiques : -40 % de consommation énergétique dans les bâtiments municipaux d'ici 2030, -50 % d'ici 2040 – il y a une erreur dans le document – et -60 % d'ici 2050.

Pour rappel, la Ville de Lomme comprend 140 bâtiments municipaux pour un total de 124 000 m<sup>2</sup>, 101 bâtiments sont concernés par le décret tertiaire pour 84 000 m<sup>2</sup>. Sur ces 101 bâtiments, il y a un travail de suivi des consommations et une intervention pour faciliter la réhabilitation et la rénovation des bâtiments.

Comme je l'indiquais en introduction, en octobre 2022, il y a un peu moins d'un an, nous avons édité notre plan sobriété, dans lequel nous nous étions fixé l'objectif de réduire la facture énergétique de 10 % ; en prévisionnel, au regard du prix de l'énergie en 2022, une économie d'environ 140 000 € était visée. Ce plan comprenait 10 mesures fortes sur la baisse des températures, la baisse de l'intensité de l'éclairage public, la rénovation avec un plan de rénovation et d'investissement important dans nos bâtiments municipaux, avec un engagement de 17,5 M€ qui sont mobilisés jusqu'en 2026 pour la réhabilitation et la rénovation de notre patrimoine municipal.

La diapositive suivante montre l'évolution des consommations sur les 101 bâtiments entre les exercices 2021-2022 et 2022-2023, avec, en vert, les consommations sur la précédente campagne de chauffe. Un gros travail de *monitoring* et de suivi des consommations est réalisé sur les 101 bâtiments. Globalement, on note une baisse générale des consommations d'énergie. On voit malgré tout poindre quelques petits graphiques plutôt dans le positif, qui concernent ponctuellement quelques bâtiments comme le Palais des Sports ou encore les Tisserands. Cette évolution à la hausse s'explique en particulier par des problématiques plutôt techniques liées à des problèmes de chaudière ou de télégestion, mais au global, sur l'ensemble des sites, on est vraiment sur une tendance générale à la baisse.

En termes cumulatifs et de manière très synthétique, on peut actuellement observer sur la saison de chauffe une baisse de 10 % des consommations d'énergie, électricité et gaz, qui équivaut à une économie de 187 000 € calculée sur la base des tarifs 2023, parce qu'il ne vous a pas échappé qu'entre 2022 et 2023, il y a eu une hausse de l'électricité et du gaz, en particulier du gaz, puisque ce dernier a été quasiment multiplié par 3 en moins d'un an.

Un gros effort a été fait, et on peut bien évidemment saluer l'ensemble des agents de la Ville, parce que, derrière, concrètement, c'est aussi une meilleure maîtrise des usages et des consommations, c'est l'effort vraiment au quotidien de l'ensemble des services, de l'ensemble du personnel, des élus qui fréquentent et qui travaillent dans les bâtiments municipaux. Encore une fois, nous pouvons les saluer ; je vois Alain LEFEBVRE, le Directeur des services techniques, mais je pense aussi à Éric KASPROWIAK ou encore, au service TransitionS, à Jérôme COLLET et Noémie MARTIN qui travaillent pour accompagner ce changement des comportements et des usages et pour intervenir concrètement dans la rénovation, dans les solutions techniques aussi, pour une meilleure performance énergétique de nos bâtiments. C'est l'équivalent de 351 tonnes de CO<sub>2</sub> qui ont été évitées sur une saison de chauffe. On peut se féliciter de ces résultats.

Pour embrayer sur les problèmes techniques de ce soir, une diapositive concerne plus spécifiquement les futurs travaux de rénovation thermique :

- La piscine, équipement sur la municipalité qui – je le dis rapidement – « plombe » aussi le bilan énergétique du patrimoine municipal : des travaux de rénovation, d'isolation, d'installation de panneaux photovoltaïques, avec un investissement de près de 3,5 M€, débuteront en tout début d'année prochaine, au premier trimestre/semestre 2024, avec un objectif conséquent de -45 % de consommation de gaz et de -28 % au global de consommation de gaz et d'électricité. L'objectif est bien de poursuivre cette trajectoire et cette tendance à la baisse de nos consommations d'énergie. Sachant que la piscine est le premier bâtiment vraiment énergivore, avec ces travaux indispensables, nous ferons des gains substantiels en termes d'économie d'énergie et d'économie d'euros.
- Ensuite, pour rappel, nous avons présenté en octobre dernier les travaux de rénovation sur la Maison des Enfants, avec un objectif de -60 % (référence 2010), en référence aussi avec le décret tertiaire, un investissement avec un coût global de 4,5 M€.
- Sur l'espace des Tisserands, des travaux de rénovation complète, avec un objectif – nous y reviendrons certainement à l'automne – sur la question du développement des énergies renouvelables sur notre ville et sur les objectifs d'autoconsommation, avec un coût d'investissement aussi de 4,5 M€ pour cet objectif de -60 %.

- Dans le cadre du marché global de performance avec la Ville de Lille, et on peut remercier la Ville de Lille, le groupe scolaire La Fontaine-Roland-Lamartine, des travaux importants de rénovation, avec un objectif très ambitieux de -60 % et un coût global estimé à 3,5 M€ sur ces travaux qui se conduiront sur la fin de ce mandat, sur la période 2023-2026.

La dernière diapositive concerne les audits énergétiques. En effet, avant de programmer des travaux, l'objectif est tout de même de faire un diagnostic très complet de la performance énergétique et des usages dans les bâtiments :

- un audit énergétique a été réalisé sur l'Hôtel de Ville ; avec les problèmes informatiques, les services techniques n'ont pas aujourd'hui accès à cet audit, donc le diagnostic a été fait, mais on n'a encore rien mis en place pour des problèmes strictement techniques et liés à la cyberattaque, malheureusement ;
- un audit énergétique a été lancé sur la Médiathèque, avec une étude pour intervenir aussi sur l'école de cirque avec l'installation d'une pompe à chaleur qui est programmée cette année ;
- en lien avec les enjeux sur les groupes scolaires, des audits énergétiques sont programmés l'année prochaine, en 2024, sur trois groupes scolaires : Curie, Pasteur-Ferry et Demory.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur le bilan et sur la politique de sobriété énergétique à l'échelle de notre patrimoine.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LIPOVAC, de cette présentation utile, qui confirme que le plan que nous avons adopté il y a maintenant quelques mois a été efficace au regard des enjeux, mais aussi des résultats produits. Ces sommes ne sont pas neutres, près de 190 000 € de mémoire. Jean-Christophe vient de rappeler l'engagement de la Ville à investir demain pour mieux et plus économiser encore sur les bâtiments patrimoniaux de la Ville, ce sont des sommes conséquentes, que nous récupérerons peut-être sur le long terme, mais il n'y a pas que la rénovation énergétique, même si elle est au cœur du dispositif, il y a aussi les questions de confort d'accès pour les Lommois et tous ceux qui viendront profiter des spectacles ou simplement des locaux.

#### - **DISPOSITIF GENERATION ENGAGEE (LIREL)**

*(Projection de diapositives)*

**M. LE MAIRE.-** J'enchaîne avec la présentation du dispositif LiRel (Lille Réseau Lycée), politique totalement partagée avec les trois Villes, notamment la Ville de Lille, donc Lille, Lomme et Hellemmes, sur une réflexion qui a eu lieu il y a maintenant quelques années, de mémoire cinq ans, c'était encore le DASEN WASSENBERG, quand je suis allé le « démarcher » – si vous me permettez l'expression – sur une politique visant à combattre le décrochage scolaire sur notre territoire.

Je vous rappelle le chiffre, vous l'avez certainement en tête : pendant longtemps, très longtemps, sur une génération de jeunes, nous avions 140 000 à 150 000 jeunes décrocheurs par an. Le chiffre est un peu tombé, pour des raisons heureuses et tant mieux, mais reste à un niveau très élevé de 100 000 pour notre pays, avec des chiffres encore plus importants pour notre académie, puisque nous sommes une des académies où sur le taux de décrochage des jeunes, quelle que soit d'ailleurs leur condition, même s'il y a une corrélation avec, non pas la manière dont ils vivent, mais la famille dans laquelle ils peuvent évoluer, les chiffres sont importants.

Le travail a permis, avec l'Éducation nationale, à cette époque, d'expérimenter sur une première année le dispositif, avec une lutte du décrochage scolaire pour une quinzaine de jeunes mineurs décrocheurs, à travers un parcours de remobilisation très actif, que nous avons souhaité, avec les élus qui s'en sont occupés à l'époque, travailler de concert avec les associations, sous forme d'un service civique alterné, à la fois un service civique entre 20 et 25 heures par semaine et un travail éducatif au sein des lycées engagés, plutôt lommois ; je pense évidemment au lycée pilote, le lycée Delaunay, mais aussi au lycée Prouvé, le lycée horticole, rejoints par d'autres – je le dirai après.

Cette première expérimentation a été une réussite : sur la quinzaine de jeunes, quatre sont sortis en cours d'action mais pour une suite de parcours ou simplement reprendre un parcours scolaire, trois sont sortis sans suite, parce que le décrochage, parfois, est tellement important que l'empreinte de celui-ci peut être difficile pour un jeune qui a du mal à se lever le matin et à reprendre de bonnes habitudes, et des jeunes sont allés jusqu'au bout de l'orientation, avec des orientations professionnelles en fin de parcours.

Au regard de l'évaluation, il était prévu cette année, en 2022-2023, de dupliquer le dispositif à Lille, avec une deuxième cohorte. Nous en avons profité pour qualifier celui-ci. LiRel est devenu Génération Engagée : remobiliser les jeunes décrocheurs dans un parcours de réussite personnel et professionnel. Nous avons doublé les effectifs : nous sommes passés à quasiment 40 jeunes mineurs répondant à des lieux de résidence lillois, lommois et hellemmois.

Nous avons changé la prise en charge du dispositif, avec un autre acteur majeur : la Mission locale, qui s'est vraiment impliquée sur le repérage des jeunes, la mobilisation de ceux-ci, la construction des parcours et le travail avec l'Éducation nationale, les services de la Ville de Lille et de Lomme.

Cette Génération Engagée a produit ces mêmes effets attendus au niveau des jeunes, avec en particulier des parcours qui ont permis aux jeunes de retrouver pied, de retrouver des parcours parfois professionnels ou éducatifs, en combattant le décrochage scolaire comme étant un mal absolu.

D'autres partenaires nous ont rejoints pendant cette année : les lycées lillois, en particulier le lycée Baggio. Nous sommes en négociation en cette fin d'année pour pouvoir étendre encore pour l'an prochain les établissements publics de Lille, notamment le lycée Aimé Césaire à Fives et, juste à côté, pour ceux qui connaissent, le lycée hôtelier, fleuron s'il en est des lycées hôteliers de la région.

Les terrains d'engagement ont toujours été aussi variés et constructifs, à la fois sur la ville de Lomme et sur la ville de Lille – je cite, non pas de mémoire mais en lisant : le LPA de Lille, le Zoo de Lille, la Ferme pédagogique Marcel Dhénin, la Ferme pédagogique de Lomme, le Secours populaire de Lille, la Banque alimentaire du Nord... C'est bien la rencontre entre les associations et les jeunes qui fait aussi ce lien ; je peux citer SOS Bébés Maman, en saluant sa présidente que nous avons rencontrée encore récemment.

Nous avons remis d'autres partenaires autour de la table, notamment deux associations qui travaillent sur les compétences psychosociales de ces publics parfois un peu fragiles : l'association Prisme, reconnue nationally, et l'Association ESSOR, une ONG.

La *slide* suivante est consacrée au bilan des jeunes ; je vous fais grâce de la lecture.

Vous avez ensuite des visages, des prénoms de jeunes qui, à un moment donné, ont été en fragilité, des jeunes qui ont été parfois abandonnés à eux-mêmes, des jeunes qui, parfois, ont du mal à vivre à l'école, au collège, au lycée, pour des raisons différentes, avec des milieux familiaux différents – cela ne concerne pas seulement les milieux défavorisés, il peut y avoir des fils ou filles d'avocats, par exemple, qui sont victimes de décrochage scolaire, pour d'autres raisons que celles qu'on attend toujours, même si le déterminisme social est parfois là.

Vous voyez la manière dont ils ont été reçus, comment ils ont pu faire groupe et corps entre eux, avec toujours de la joie, de la bonne humeur, parfois des difficultés à se lever.

Pour finir, quelques photos de rencontres entre les élus et ce jeune public qui, aujourd'hui, reprend goût à la vie et à l'école et c'est tout le mal qu'on leur souhaitait.

Une présentation qui me satisfait, parce que c'était vraiment un *challenge* de travailler des fois avec l'Éducation nationale, avec la Mission locale et des fois aussi avec la Mairie, en mettant tout le monde dans le même curseur, c'est-à-dire un travail d'intérêt général au service de notre jeunesse.

## - SITUATION DU COLLEGE GUY MOLLET

**M. LE MAIRE.**- Sans transition, même si nous parlerons encore d'éducation, cette fois davantage liée à l'état bâtementaire des locaux, nous en avons parlé il y a deux mois, le collège Guy Mollet m'avait invité au Conseil d'administration il y a maintenant quelques semaines et m'avait signalé l'état désespéré dans lequel ils étaient du bâtiment dans lequel ils travaillaient... j'allais même dire ils vivaient, ils vivent d'ailleurs encore, je vous rassure.

J'avais interpellé de manière assez vigoureuse le Département, aussi bien d'une manière épistolaire dans la motion qu'en séance plénière du Département, pour demander au Président et à la Vice-présidente, Madame CIETERS, si, un jour, il adviendrait que ce collège soit réhabilité. Je n'ai obtenu, à l'époque, aucune réponse précise, c'était même plutôt le flou artistique et ambiant.

Sans qu'il n'y ait de réponse particulière, ni à l'oral ni à l'écrit, ma missive, je crois, a fait un peu mouche, puisque le Président POIRET m'a commis une lettre reçue au mois de mai, dans laquelle il regrette la position que je prends, considérant que le Département a inscrit au plan pluriannuel d'investissement de ce mandat la réhabilitation de ce collège.

Je l'apprends, puisque j'avais posé la question en plénière et on m'avait bien signalé qu'il n'y aurait pas de plan pluriannuel d'investissement, puisque ce n'était pas dans la tradition de cette majorité depuis 2015, mais il me l'écrit, donc je serais tenté de le croire.

Je suis tout de même un peu stupéfait de la lecture historique un peu révisionniste – si vous me permettez – de l'action de l'ancienne majorité du Conseil départemental, cher Roger, avant 2015, puisque cette majorité avait quasiment totalement réhabilité et reconstruit le parc des collèges publics du Département ; il y en avait 202 à l'époque, cela a été des investissements prodigieux sur une durée très longue, et il restait, il est vrai, 3 collèges, de mémoire, dont le collège Guy Mollet, qui devaient être faits après les élections de 2015, perdues, malheureusement, par la Gauche à ce moment-là.

Faire un procès d'intention disant que cette ancienne majorité n'a pas fait son travail à l'époque, je trouve le procédé un peu particulier, mais je lui exprimerai ma façon de penser en plénière lundi et dans ce nouveau courrier, que vous avez sous la main, adressé au Président.

Enfin, stupéfaction, si vous me permettez, puisqu'on me dit, si je comprends bien le demi-mot, que le collège serait ou sera réhabilité ; dont acte, même si les mots ne sont pas forcément si clairs. Je cite les propos : « *Il faudra quand même avoir un travail indispensable sur la démographie scolaire pour préciser l'investissement réalisé, ainsi que le calendrier de consultation de la communauté éducative et de la réalisation des travaux* ». Cela veut dire que rien n'est acté et qu'au regard de la démographie, évidemment, la question de la réhabilitation est encore sérieusement posée, malgré l'ouverture d'une classe de sixième à la rentrée.

J'ai envoyé ce courrier à l'établissement scolaire, à la Direction, aux enseignants et aux parents d'élèves, qui l'ont reçu, et j'ai ajouté un courrier de ma part rappelant un peu le propos, pas colérique mais d'inquiétude, en définitive, que je renouvelle ce soir, considérant l'importance du collège dans la Délivrance et dans la ville, rappelant le travail des enseignants et surtout les résultats des collégiens ; ce collège obtient l'un des meilleurs résultats au brevet des collèges – maintenant DNB – de quasiment tout le Nord.



Je pense qu'il faudra tout de même remettre ce collège à niveau, il mérite une réhabilitation importante, je le concède aussi, qui demandera certainement des investissements importants, au regard de l'état de délabrement et de soin de ce collège. J'espère que nous pourrons trouver un accord. J'ai évidemment accepté, comme d'habitude, une réunion de travail avec le Président ou sa Vice-présidente, pour trouver les voies et moyens, à travers un accord complet entre le Département, la Mairie, l'établissement, les personnels et les parents d'élèves, de faire une réhabilitation qui, j'espère, arrivera, sinon en 2023 ou en 2024, en tout cas au plus tôt. Nous l'attendons vraiment avec urgence et impatience.

- **ESTIVALES 2023**

*(Projection de diapositives)*

**M. LE MAIRE.**- Sans transition, Delphine BLAS, pouvez-vous nous parler des Estivales et des Fêtes d'été, s'il vous plaît ?

**Mme BLAS.**- Volontiers, Monsieur le Maire !

Hier, on célébrait l'arrivée de l'été, et donc, forcément, la période estivale et les Estivales arrivent très prochainement.

Petit rappel pour contextualiser : en 2020, la situation sanitaire nous avait obligés à revoir notre offre d'animation, à la fois culturelle ou sportive, à l'adresse des habitants, et nous avons, quelque part, saisi cette malheureuse occasion pour sortir des murs et aller au plus près des habitants, en tenant compte également du fait que tout le monde ne part pas en vacances ; à une période où l'offre peut être plus mince – souvent, les structures sont en vacances aussi –, nos animations, elles, ne doivent pas prendre de vacances.

Ces Estivales débiteront le 1<sup>er</sup> juillet pour s'étendre jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Elles seront très diverses et à l'adresse de la totalité des âges de nos Lommoises et de nos Lommois. Vous le voyez, je ne rentre pas dans tous les détails, des stages sont proposés, ainsi que des initiations et des ateliers, avec un focus important sur hip-hop et parkour (parcours d'obstacles sur les équipements urbains et naturels) et un focus sur les nouvelles disciplines qui seront célébrées pour la première fois aux Jeux olympiques de 2024 – je pense notamment au hip-hop. On reparlera tout à l'heure d'éducation artistique et culturelle, les adolescents sont vraiment un public cible durant ces Estivales, mais il y en aura vraiment pour tout le monde.

Cette programmation a la particularité de rester gratuite le vendredi soir. Nous avons décidé de concentrer vraiment des animations le vendredi soir. Vous aurez là la qualité que vous connaissez et que nous devons à l'école municipale de musique et de danse qui nous avait déjà offert de très beaux moments – je me souviens notamment sur le parvis –, avec différents groupes, notamment de jazz, par exemple. Vous avez ici le calendrier de ces spectacles.

Il y aura également du conte avec Louise DESMONS et du cirque, les Circassiens seront évidemment présents, puisqu'il y a une vraie demande autour du cirque.

Ces Estivales, qui sortent de leurs murs une fois de plus, seront très présentes dans nos parcs et nos jardins. Nous avons pu constater ces derniers jours encore cette hausse des températures, ces températures alarmantes, inquiétantes. Il est vital que dans la ville, on puisse également trouver des îlots de fraîcheur. Nous avons des parcs, nous en inaugurerons d'ailleurs un juste à côté d'ici le 14 juillet : le jardin Rosa Parks. En même temps, nous végétalisons nos cours. Je fais le lien entre les deux, parce que de nombreuses animations seront proposées dans les parcs et jardins, c'est une nouveauté, puisque nous avons été retenus lors d'un appel à projets de la MEL pour ouvrir cet été la cour de l'école Victor Hugo ; nous ne sommes pas peu fiers d'avoir été retenus par la MEL. Des animations seront donc proposées cet été dans l'école Victor Hugo. Les structures municipales seront présentes avec des lectures de la médiathèque, les trois ludothèques seront également là. On pensera aussi aux parents, pas qu'aux enfants, avec des ateliers parentalité. Le cirque sera présent aussi.

Je disais tout à l'heure que l'offre devait convenir et satisfaire l'ensemble des habitants. Nous aurons une programmation en direction des seniors qui a été élaborée par la Maison des seniors. S'y ajouteront des balades, des loisirs créatifs, des jeux animés.

Évidemment, toute une communication sera réalisée, dans « *Le Lomme plus magazine* », sur le site internet et sur les réseaux, pour qu'un maximum de personnes puissent profiter de ces animations qui commenceront avec les Fêtes d'été – la transition est toute trouvée. Elles sont attendues, elles sont historiques :

- 1<sup>er</sup> juillet, rendez-vous à la Délivrance ;
- 14 juillet au Parc Naturel Urbain ;
- 26 août au Marais, au parc du Rossignol,

Nos services se sont mobilisés, et je les en remercie vivement, nos associations lommoises se sont mobilisées également, pour être présents et offrir ces temps d'animation indispensables à chacun d'entre nous.

Tout ceci a été élaboré sous couvert de Monsieur BUTSTRAEN, Adjoint aux associations, et, bien entendu, avec le regard expérimenté de Madame Monique LEROY, qui a la charge des animations et s'occupe également des associations.

Le 1<sup>er</sup> juillet, profitez-en, profitons-en tous !

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame BLAS.

#### - POINT D'INFORMATION SUR L'IMPLANTATION ILLEGALE DES GENS DU VOYAGE

**M. LE MAIRE.**- Dernier point dans les présentations d'avant Conseil, je l'ai dit de manière un peu allusive tout à l'heure, sans transition là encore, on passe des Estivales à un point sur l'implantation illégale des gens du voyage. J'aurais préféré ne pas évoquer ce point, mais dimanche, le téléphone a un peu crépité dans l'après-midi sur l'arrivée des gens du voyage sur la ville, derrière le lycée Jean Prouvé, sur le site de la Briqueterie, espace vert de 8 hectares, dans lequel de nombreuses caravanes sont arrivées, communauté d'ailleurs plutôt sympathique – je suis allé au contact quelques instants après, pour regarder avec la police municipale ce qui se passait. La rocade a été bloquée, les personnes venaient de Valenciennes. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, 216 caravanes sont sur le site, donc une présence tout à fait massive. Les personnes me disent avoir quitté Valenciennes pour aller sur la métropole lilloise, et n'ayant pas de terrain fléché sur la métropole lilloise, puisque l'aire d'accueil de grand passage de Bondues est pleine, « saturée », par d'autres personnes, d'autres communautés, elles n'ont eu comme autre choix que d'entrer sur le site en question.

Évidemment, je ne cautionne pas, je le dis assez fermement, l'arrivée intempestive d'autant de caravanes sur site, même si c'est un terrain privé, puisque le Maire que je suis ne peut pas le tolérer ; il y a des lois qu'il faut respecter, c'est vrai pour tout le monde : les Maires, les citoyens, les gens du voyage. La présence d'autant de personnes sur ce terrain pose des problèmes logistiques, peut poser des problèmes d'incivilité, éventuellement de sécurité. Les voisins mitoyens sont évidemment déjà inquiets et nous avons fait les premières constatations dès le soir avec la police municipale et le lendemain, *confer* ce que nous faisons toujours, depuis, malheureusement, que ces implantations se multiplient, pas forcément de manière identique sur la ville, nous avons interpellé la Préfecture pour, à travers un référé, obtenir à un moment donné une expulsion.

J'ai bien compris, en ayant eu un dialogue courtois et franc, pour tout vous dire, avec la Préfecture, mais aussi avec la MEL à travers son représentant, le Vice-président Patrick DELEBARRE, que j'aime beaucoup d'ailleurs, qui est un personnage sympathique, que le référé, sans préjuger de celui-ci, aurait peut-être du mal à être acté jusqu'au bout, en tout cas validé, pour permettre l'expulsion sur un temps, sinon record, au moins aussi important que prévu.

Nous en sommes là. J'attends aujourd'hui et demain des nouvelles de ce référé.

J'attends évidemment que la MEL puisse se positionner, puisqu'il manque un terrain d'accueil grand passage sur la métropole lilloise ; cela veut dire que, non seulement, il y a encore des Maires qui échappent à leur responsabilité, c'est-à-dire l'obligation légale de construire des terrains d'accueil pour les gens du voyage, mais il manque aussi, plutôt à l'ouest de la métropole lilloise, un terrain de grand passage, puisque les Maires refusent aujourd'hui de manière obstinée de le construire. Est arrivé à Lomme ce qui est arrivé hier à d'autres villes et ce qui arrivera demain ou après-demain à d'autres territoires, l'an prochain ou dans six mois, s'il nous manque légalement un deuxième terrain d'accueil grand passage sur la métropole lilloise.

J'encourage donc fermement la Métropole lilloise à évoquer ce sujet avec les Maires en question, préférant que la responsabilité d'accueillir ne soit pas toujours celle de la Ville de Lomme. Nous avons depuis 30 ans – je le dis, comme Roger VICOT le disait avant – cette aire d'accueil sur la ville ; elle est effectivement aujourd'hui à destination des personnes qui habitent là depuis longtemps, on connaît le système un peu d'embolisation, mais qui est vrai aussi sur d'autres territoires et d'autres aires d'accueil. Vous savez qu'il y avait aussi un projet d'habitat adapté, dont nous parlerons tout à l'heure dans le PLU ; j'y crois, il est question de parcours, et le fait d'avoir des parcours de résidence permettra aux gens du voyage de l'aire en question de sortir de celle-ci et de trouver une sédentarité assumée et voulue, pleine et entière, mais, évidemment, au regard de tout cela, l'implantation des 216 caravanes est inadmissible, incompréhensible !

Je ne comprends pas et je ne comprendrais pas la « faiblesse » de la MEL et peut-être celle aussi de l'État, sans préjuger du sort judiciaire dont nous attendons le résultat dans les heures ou les jours à venir. Voilà un peu mon état d'esprit.

#### - EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

**M. LE MAIRE.**- Sans transition – décidément, ce sont les mots –, Monsieur FRANCIN, il y a deux questions orales, me semble-t-il, pour votre groupe.

**M. FRANCIN.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Je vous laisse prendre la parole.

**M. FRANCIN.**- Monsieur le Maire,

Notre groupe Faire Respirer Lomme fait de la vie quotidienne des Lommoises et des Lommois sa priorité. Parmi ses priorités, la question de la tranquillité des personnes et de la sécurité des biens.

Mais, depuis le début du mois, nous avons constaté des dégradations gratuites et en série des véhicules avenue de Dunkerque et également des véhicules, voitures et motos, qui empruntent cette avenue à des vitesses que nous qualifierons de vertigineuses, et donc potentiellement meurtrières. Nous souhaiterions vous interroger, donc, sur les points suivants :

- Quel dispositif envisagez-vous pour cette période estivale pour prévenir des dégradations ?
- Avez-vous envisagé un aménagement de l'avenue de Dunkerque pour permettre une circulation plus sécurisée, notamment des vélos, sur la période estivale ?
- Quelles sont les évolutions du dispositif de vidéosurveillance depuis le début d'année ?

Nous vous remercions pour vos réponses.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur FRANCIN.

Je vous donne déjà un chiffre : de mémoire, la police municipale, que je remercie d'ailleurs pour son action, tout au long de l'année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, dresse presque 4 000 PV pour des infractions commises par rapport aux excès de vitesse ou au mal stationnement ; cela vous donne une idée.

Concernant la question de la sécurité routière ou de la sécurité tout court, je ne serai pas le Maire de l'insécurité routière. Quand nous avons eu – ce n'est pas l'avenue de Dunkerque – des accidents très importants sur la rue Victor Hugo, nous avons envoyé des courriers vraiment secs – c'est le mot qui convient – à la MEL pour dire que nous risquions le pire sur un certain nombre d'axes de notre ville : la rue Victor Hugo, l'avenue de Dunkerque, la rue Kuhlmann, la rue de l'Égalité... Nous avons, depuis le début du mandat, repéré une dizaine de rues. Nous avons fait une demande à la MEL pour revoir les questions de sécurité routière sur l'ensemble du mandat, pour avoir des travaux, et nous avons d'ailleurs obtenu des travaux qui débiteront la semaine prochaine rue Victor Hugo.

En ce qui concerne le secteur de l'avenue de Dunkerque, que tout le monde connaît, ces incivilités sont effectivement là, personne ne peut le contester : les gens stationnent sur les bandes cyclables, s'arrêtent sur toute l'avenue en mettant les *warnings* et vont acheter un paquet de cigarettes ou je ne sais quoi... Incivilité, quand tu nous tiens, tu nous brises le cœur ! C'est quand même un peu cela.

Que faisons-nous ? Nous faisons ce que nous faisons tout le temps ; que ce soit l'été, l'hiver, l'automne ou le printemps, il n'y a pas un dispositif particulier pour l'été :

- nous travaillons en proximité et en complémentarité depuis longtemps entre la police nationale et la police municipale, il y a des patrouilles mixtes sur toute la ville, et en particulier sur l'avenue de Dunkerque ;
- nous travaillons main dans la main avec Ilévia, le transporteur, qui nous signale les problèmes sur les stations de métro et aux abords, en surface ou dans le réseau. Nous avons signé il y a quelques mois cette convention ici même avec Ilévia qui est plutôt efficace, et la police municipale peut prêter assistance et fait preuve de présence physique dans le métro et dans les entrées ;
- nous travaillons – j'y étais ce matin – avec la Ville de Lambersart, Nicolas BOUCHE, sur l'avenue de Dunkerque, sur les dispositifs de sécurité entre la police municipale de Lomme et celle de Lambersart, mais aussi la police nationale qui travaille sur les deux villes.

Il y a de la coopération active partout, et pourtant, c'est vrai, il y a encore des dégradations, des incivilités, que nous combattons depuis longtemps et que nous continuerons à combattre.

Pour la nuit, il y a un dispositif particulier, au regard des chiffres et faits qui nous remontent en cellule de veille, avec un appel plutôt massif à la présence de la police, et notamment de la BAC ; cela ne se voit pas, ils ne sont pas forcément en uniforme, mais ils circulent sur l'avenue de Dunkerque et arrivent à faire des affaires sur celle-ci.

Voilà pour votre première question. Vous avez raison de vous inquiéter de la manière dont cette avenue vit en tranquillité ou pas. Nous avons les mêmes préoccupations, mais à l'échelle de toute la ville et, pour tout vous dire, pour toute l'année.

Concernant votre deuxième question : « *Avez-vous envisagé un aménagement de l'avenue de Dunkerque pour permettre une circulation plus sécurisée des vélos cet été ?* », je vous réponds un peu de la même manière. Il y a deux choses : des réponses de court terme et des réponses de long terme.

Les consignes passées sont des consignes d'intransigeance de la police municipale vers ceux et celles qui se garent mal sur les trottoirs sur l'avenue de Dunkerque et sur les pistes à vélos. Est fini le temps où on toquait à la fenêtre de l'automobiliste pour lui dire : « *Dégagez s'il vous plaît, vous êtes mal stationné* », la consigne est aujourd'hui clairement

donnée et appliquée, non pas de questionner la personne mais de verbaliser. On verbalise, aussi bien ceux qui ont ces comportements que ceux qui se garent, par exemple – je le vois aussi sur les îlots –, sur les îlots, et je pense à la clinique vétérinaire ou à un autre site pas très loin, où vous avez toujours un stationnement de voitures. Il y a donc une volonté de la Ville et une application de sanctions.

Deuxième sujet, mais vous avez peut-être lu la prose municipale dans le magazine municipal, j'ai rencontré le Président CASTELAIN sur l'absolue conviction que nous avons de sécuriser les pistes à vélos, et en particulier la piste Vélo plus que nous espérons de tout cœur demain ; nous sommes en pleine discussion avec la MEL dessus. J'ai réaffirmé la nécessité d'avoir cette piste Vélo plus qui soit vraiment sécurisante, parce qu'aujourd'hui, la pratique à vélo a changé. Nous avons eu avec Stéphanie MORELLI des chiffres assez évocateurs sur la pratique à vélo sur la ville, et notamment sur l'avenue de Dunkerque, qui montrent qu'aujourd'hui, ces pratiques sont déjà importantes, et pourtant, il y a un sentiment d'anxiété ou de mise en danger, parce que les comportements sont incivils – vous avez rappelé tout à l'heure la question de la vitesse.

Ce deuxième sujet n'est pas encore aujourd'hui totalement validé par la MEL, même si le Président CASTELAIN, je crois, m'a entendu ; je l'ai dit et écrit, peut-être m'a-t-il entendu, mais j'attends aujourd'hui des actes, c'est-à-dire qu'on passe sur les années qui arrivent, en 2023 pour le bourg et 2024-2025 pour toute l'avenue de Dunkerque en remontant vers Lille, cette infrastructure de transport sécurisée qui permettra de constituer la colonne vertébrale d'une ville où le vélo aura une incidence particulière sur un réseau qui devra se développer sur d'autres artères importantes de la ville. Nous avons demandé en particulier la rue de la Mitterrie, de quoi aller en toute sécurité vers le Parc Urbain, strictement la rue Salengro qui dessert le collège Guy Mollet pour aller au cœur de Délivrance. Tout cela n'est pas acté mais est écrit et nous cherchons à décider la MEL de financer ces priorités qui me semblent absolument importantes, comptant aussi, mais peut-être suis-je optimiste, sur la civilité des Lommois ou de ceux qui ne sont pas Lommois, qui circulent sur nos routes et qui prennent des dangers pour eux-mêmes et pour les autres, qu'ils soient dans nos rues, sur les trottoirs ou ailleurs. Un jour, on aura peut-être le pire, mais on aura quand même fait le nécessaire, c'est-à-dire : alerter, prévenir, concevoir un plan d'action qui nous permette de combattre ces faits qui sont inexcusables lorsqu'ils arrivent.

Je reprends votre troisième question : « *Quelles sont les évolutions du dispositif de vidéoprotection depuis ce début d'année ?* »

Je vous réponds précisément, sur la note que Jérôme COLLET a pu me faire, et je l'en remercie. Vous l'avez peut-être vu dans le PPI de la Ville : sur cette question, 270 000 € sont prévus sur les 6 années de mandat, soit une clef de répartition moyenne d'environ 45 000 € par an.

Nous avons acquis en début d'année une caméra nomade pour 16 000 €, qui permettra à terme d'intervenir en appui à la brigade cadre de vie qui travaille aussi sur ces questions. Pour rappel, c'est un dispositif mêlant police municipale et agents de propreté qui circulent aujourd'hui deux jours par semaine sur la ville. Pour l'instant, cette caméra sera installée sur un dispositif d'éclairage public pour repérer les dépôts sauvages. Aujourd'hui, nous avons utilisé cette caméra, parce que nous avons eu une intrusion intempestive, il y a deux mois de mémoire, au stade des Ormes, où deux véhicules ont brûlé. L'enquête est toujours en cours ; nous avons évidemment quelque appréhension sur le fait de savoir qui a commis ces actes. La caméra a été remplacée, parce qu'elle a été détériorée, le serveur a été endommagé. Pour l'instant, cette caméra est là, mais elle sera déployée à d'autres fins sur la ville.

Nous continuerons à renouveler le matériel de certains équipements, parce que nous devons protéger aussi quelques sites ; je pense au stade Léo Lagrange et au stade Van Den Eeden.

Nous envisageons, mais nous avons eu l'accord de nos collègues lillois, le raccordement des caméras de ces deux sites, le stade des Ormes et la Salle du Parc, au CSU de la Ville de Lille pour une meilleure protection de nos équipements, sportifs notamment.

Voilà les réponses précises que je pouvais vous faire, en vous remerciant de votre inquiétude et de votre sollicitation.

Nous passons à la deuxième question, pour Monsieur BUTSTRAEN.

**M. FRANCIN.**- Monsieur le Maire, Monsieur BUTSTRAEN,

Vous nous avez présenté le projet de rénovation de la Salle du Parc au quartier la Mitterrie dans le cadre de l'accueil des JO 2024.

Notre groupe Faire Respirer Lomme souhaiterait vous interroger sur les éléments suivants :

- Pouvez-vous nous informer sur l'avancement des travaux et serons-nous prêts à accueillir les équipes pour leurs séances d'entraînement dans un an ?
- Point plus large, Lille est donc Terre des Jeux 2024 ; quelles sont les manifestations prévues à Lomme pendant les 12 mois qui nous séparent du lancement des JO ?

Merci pour vos réponses.

**M. BUTSTRAEN.**- Avant de répondre à votre question sur l'avancement des travaux, je me permettrai de rappeler le coût de ces travaux, en ne détaillant pas trop :

- les études de faisabilité, qui ont été engagées en 2019, plus toutes les études structurelles de sol, levés planimétriques et repérages de l'amiante, pour un coût d'études de plus de 76 000 € ;
- la maîtrise d'œuvre, conception et réalisation par l'architecte et les bureaux d'études, pour un total de plus de 154 000 € ;
- les organismes obligatoires (contrôleur technique et CSPS) pour un coût de plus de 23 000 € ;
- enfin, la partie travaux, que je détaillerai par la suite (VRD, gros œuvre, couverture, menuiseries), pour un coût de plus de 1 M€,

soit plus de 1 265 000 € de travaux.

Nous avons demandé différentes aides. Nous avons obtenu de la MEL, l'ANS et la Région une réponse favorable, qui couvrira un peu plus de 65 % du coût des travaux, ce qui est tout de même très important.

Le chantier a commencé le 13 février par une préparation. Les travaux ont démarré le 13 mars pour le devant de la Maison des Enfants, nous n'avons fermé la Salle du Parc que le 24 avril. La fin des travaux est prévue le 31 août, donc logiquement, la salle serait disponible à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les travaux sont faits en quatre phases :

- phase 1 : la partie devant de la Salle du Parc, les sanitaires publics et en particulier l'installation de toilettes PMR, avec un niveau d'avancement pour les sanitaires de 50 % et un niveau d'avancement pour l'entrée de la Salle, la façade, de 30 % ;
- phase 2 : création du secteur médical ; l'électricité, l'agencement et les menuiseries sont presque finis et nous sommes à 60 % des travaux effectués, il ne reste plus que les faux plafonds qui sont en cours ;
- phase 3 : la zone sportive, qui a commencé depuis le 24 avril ; les derniers sondages de la dalle béton viennent d'être faits. Nous avons commencé par la couverture, la verrière centrale, qui est achevée à 95 %, la pose d'un nouvel éclairage LED est en cours, tout le câblage est fait ; la dépose du sol sportif aura lieu semaine 30, fin juillet, pour une finition le 15 août ;
- phase 4 : sur juillet-août, des travaux d'accessibilité et de remplacement des luminaires pour les tribunes.

Sur votre deuxième question : « Serons-nous prêts à accueillir les équipes pour leurs séances d'entraînement dans un an ? », je l'espère ; il serait catastrophique que les travaux ne soient pas réalisés alors qu'ils sont prévus pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Du côté des événements, entre la Commune de Lomme et LLMH, il est prévu que le premier événement dans la Salle du Parc rénovée aura lieu le samedi 16 septembre, avec le premier match de la D2. Le calendrier de la Fédération n'est pas encore tombé, mais le club a demandé à ne pas jouer le premier match le 2 septembre à Lomme, par précaution quand même, et de faire son premier match le 16 septembre.

Sur le thème des JO 2024, le club prépare deux manifestations sur les vacances de fin d'année :

- un tournoi de niveau national ;
- la manifestation qu'ils font depuis de nombreuses années : la Handball Night.

Puis, au premier trimestre 2024, nous travaillerons avec l'Éducation nationale et tous les CM1 pour que chaque classe, avec le personnel sportif de la Commune et les enseignants, fasse du mini-hand et organiser juste avant les vacances d'avril un grand tournoi de toutes les classes de CM1.

D'autres événements sont prévus en dehors de la Salle du Parc, tels que les Fêtes d'été, dont notre première Adjointe a parlé tout à l'heure, sur le thème des Jeux olympiques 2024 – c'est le thème des trois Fêtes d'été.

Nous avons travaillé sur d'autres activités pour l'été prochain. Sur les ACM (accueils collectifs de mineurs), les événements sportifs tels que les Arènes 2024 – pas celles de dimanche, mais celles de 2024 –, nous travaillerons sur les Jeux olympiques.

Nous sommes en relation avec tant la MEL, qui est porteuse sur la métropole de tous les événements, que le Comité et la Ligue du Nord de Handball pour créer des événements. Le Comité du Nord et la Ligue sont très intéressés par notre tournoi, que nous organisons avec les enfants de CM1 sur Lomme. Ils travailleront avec nous dès la rentrée de septembre pour organiser un tournoi en mai/juin sur plusieurs communes de la métropole.

Enfin, nous devrions savoir quels pays sont intéressés pour venir dans la Salle du Parc à la fin de l'année, nous saurons normalement quelles équipes viendront sur Lomme, sachant que la difficulté, comme je vous l'avais dit, est que, logiquement, il y a deux-trois ans, il n'y avait que le handball qui venait ; malheureusement, la première semaine des Jeux olympiques, c'est le basket, et donc les phases finales se faisant à Paris, les handballeurs n'arriveront que la deuxième semaine des Jeux olympiques.

J'espère avoir répondu à votre question.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

Nous en avons fini pour ce préambule un peu long, mais, me semble-t-il, intéressant de ce Conseil.

**2023/44 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LILLE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 3 ARRETE LE 10 FEVRIER 2023 PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN**

*(Projection de diapositives)*

**M. LE MAIRE.**- Nous ouvrons l'ordre du jour avec une délibération très importante, nous ne la votons pas tous les ans : l'avis du Conseil municipal de la Ville de Lille sur le projet de Plan local d'urbanisme arrêté le 10 février.

Cette révision a été actée il y a maintenant quelques années, en décembre 2020, pour les 95 communes maintenant de la métropole lilloise. Nous demanderons dans quelques dizaines de minutes l'avis du Conseil pour pouvoir ratifier ou non ce PLU qui a une importance particulière.

Chers collègues,

Je vais vous faire la présentation avec un document qu'on a essayé de faire le plus pédagogique possible. Pour ceux qui connaissent le PLU et les mécaniques du PLU, tout cela est d'une complexité extrême, même si les attendus le sont quand même beaucoup moins, puisque ce PLU doit être un instrument au profit d'un développement de la ville singulièrement différent, peut-être, de ce qu'il a été dans le passé.

Le projet de Plan local d'urbanisme qui nous est soumis ce soir est un document majeur pour l'aménagement de notre territoire et de notre ville. Il fait état d'une vision politique, car il nous permet, à nous élus, de projeter la ville de demain en intégrant les défis d'aujourd'hui, au premier rang desquels le défi climatique – vous le savez, à Lomme, c'est aussi, dans notre politique de TransitionS, un objectif très important –, avec la question de la préservation et de la reconquête de la nature en ville, mais également le défi social, pour nous permettre de répondre à la crise du logement ; l'un va avec l'autre : il y a d'abord la question climatique et il y a aussi la question du logement et la question sociale.

Vous avez pu vous en rendre compte, ce document qui vous a été présenté est particulièrement technique – je le disais en préambule –, mais, en filigrane, des enjeux colossaux y sont adossés. Ces enjeux, qui sont environnementaux et sociaux, en font un outil éminemment politique. Il nous engage et il nous engagea pour une durée importante.

Il nous met en face de nos responsabilités d'élus et se doit d'être à la hauteur des défis du siècle.

Le PLU (Plan local d'urbanisme), dont l'élaboration est de la compétence de la Métropole européenne de Lille, se doit d'accompagner le mouvement de fond qui est à l'œuvre. Il doit permettre de mettre en parallèle l'écologie et le besoin de logement, le développement de l'habitat et des mobilités, la destination de certains sols en lien avec le projet politique porté par les élus d'une ville. Ce n'est pas une simple adéquation, tant, parfois, les visions peuvent être différentes à l'échelle d'une ville ou d'une métropole.

Pour autant, je pense que nous avons mené ici à Lomme, mais c'est vrai aussi à Hellemmes et à Lille, un travail partenarial assez important, pour ne pas dire fécond, avec les services de la MEL, qui a produit le travail du PLU qui vous est présenté.

En termes de calendrier, ce PLU a fait l'objet d'une délibération de lancement en décembre 2020 suite à une phase de concertation avec les Villes. Ce document fera l'objet d'une enquête publique qui intègre en grande partie l'exigence d'une Ville en TransitionS que nous sommes. Il a fait l'objet aussi de nombreux échanges et nous avons pu y apporter des réserves, mais aussi des exigences – je reviendrai tout à l'heure sur un certain nombre de préconisations, sur un certain nombre de secteurs et de zones, sans pouvoir, vous en comprendrez évidemment le propos, éclairer tout le PLU sur tous les quartiers de la ville.

Nous avons, avec Lille et Hellemmes, qualifié et enrichi ce PLU. Ce PLU est un outil technique qui rendra notre territoire plus vert.

Nous le savons, notre ville, en première couronne de Lille, est regardée de près par des promoteurs et aménageurs. Du foncier y est encore disponible, même s'il tend à se raréfier, du foncier majoritairement privé. Depuis de nombreuses années, nous pesons de tout notre poids pour limiter les constructions hasardeuses, trop denses, où le cadre de vie est



sacrifié pour des questions de rentabilité économique. Nous avons, grâce à des outils réglementaires, pu faire revoir des copies, pu faire valoir nos exigences. C'est un travail exigeant face au pouvoir de l'argent, et je veux saluer les services de la Ville pour le travail réalisé, en particulier Monsieur LEFEBVRE, présent au fond de la salle, Directeur des services techniques, Monsieur HUOT, Responsable du service urbanisme, mais aussi les services de la Ville de Lille, incarnés par Madame Sophie SERAFIN et Madame Marie DAGUENET, et notamment aussi ceux de la Métropole européenne de Lille.

L'urbanisme aujourd'hui à Lomme, c'est un examen au cas par cas des dossiers d'un point de vue de la densité, de la qualité architecturale, de la place de la nature, de l'intégration dans l'environnement. Le PLU vient fixer le cadre général qui nous donne aujourd'hui l'opportunité d'aller plus loin dans la sanctuarisation de certains sites dans notre ville.

Je le dis avec mes mots, c'est une sorte de boîte à outils, mais qui sont des outils précieux :

- Avec ce PLU, nous avons déterminé des Secteurs de performances énergétiques et environnementales renforcées qui sont instaurés, afin de rendre obligatoires pour les nouvelles constructions les mesures inscrites dans le Pacte Lille Bas Carbone.
- Nous avons aussi intégré un Coefficient de biotope, qui est mis en place afin d'insérer davantage le végétal dans les secteurs où il y a des carences, et on sait qu'à Lomme, il y en a. Ce coefficient minimal défini est néanmoins différent pour les opérations de renouvellement urbain ou de réhabilitation en fonction de l'endroit où l'on se situe dans la ville.
- Enfin, vous aurez tout à l'heure une présentation, nous avons intégré aussi et identifié des cœurs d'îlots verts à préserver sous l'appellation « SPA », pour Secteur paysager et/ou arboré. Sur ces secteurs, seront autorisées les extensions mesurées des constructions existantes, les démolitions/reconstructions qui n'augmentent pas l'emprise au sol. En revanche, les nouvelles constructions seront quant à elles interdites.

Sur la commune de Lomme – vous avez ensuite une vision parcellaire de ce que cela peut donner sur la Cité de Délivrance –, une soixantaine d'îlots ont été identifiés avec les services de la Ville de Lomme et évidemment de la Ville de Lille sur les cinq quartiers ; les cinq quartiers sont concernés. Il y a eu un travail d'identification, de précision, quasi de dentelle, pour pouvoir, à la Délivrance mais aussi dans les autres quartiers, traiter la question des îlots verts, pour rendre impropres, quelque part, des projets qui auraient pu voir le jour hier. Cet outil n'est pas qu'un outil technique, c'est un outil pertinent qui permettra de freiner, et même d'interdire, des projets à cette échelle.

Sur la question des sites stratégiques, nous avons fait valoir notre vision des choses, plus ou moins entendue par la MEL – plutôt plus, puisque nous allons valider et signer, si vous le voulez bien, le PLU. En revanche, il reste un secteur qui pose un problème, qui est d'ailleurs renvoyé dans l'annexe de la délibération qui vous a été proposée. Ce site est celui de Mossley-Frémaux ; chacun connaît cette friche industrielle importante de 8 hectares au cœur du Marais. Je l'avais évoqué dans mes propos lors de mes vœux en décembre, disant deux choses : qu'il nous faudrait revoir la situation et le zonage de Mossley-Frémaux, ce qui n'a pas été possible dans la révision du PLU qui nous est proposée, puisque la MEL nous impose, quelque part, le même zonage qu'aujourd'hui, c'est-à-dire mettre ce zonage en zone industrielle.

Là-dessus, nous avons un désaccord clair avec le Président de la MEL et le Vice-président VERCAMER, puisqu'ils n'ont pu entendre à la fois les arguments que j'ai portés mais aussi Martine AUBRY, je le regrette profondément. Vous connaissez le site, ainsi que le secteur : c'est un paysage industriel ancien, dans un patrimoine architectural qui était délabré, mais il y a aussi des terres agricoles et, vous le savez, nous sommes engagés depuis maintenant quelques mois avec les élus sur un travail très important au cœur du Marais, avec les habitants, pour faire de ce quartier un autre quartier, à la densification peut-être plus mesurée, et faire une part un peu plus belle à la nature.

Si jamais, dans la révision du PLU confortée et validée, au final, nous n'avons pas gain de cause, ce serait une catastrophe, mais d'un autre côté, puisque j'ai rencontré le Président de la MEL, il a ouvert la porte à une étude urbaine

à l'échelle du quartier qui nous permettrait de reconsidérer en partie ou totalement – on verra bien – le zonage en question, pour faire de celui-ci, non plus simplement une préservation de zone industrielle ramenant une autre industrie à la place du site Mossley-Frémaux – je le répète, ce serait une erreur stratégique majeure –, mais, au contraire, trouver à travers les dispositions fléchées dans les emplacements réservés que vous avez sous les yeux un nouveau cœur de quartier qui permette au Marais de retravailler sur la question de la densité, mais aussi de l'appropriation urbaine ; je pense à la part de logement, à la préservation des terres agricoles que vous voyez en partie, à la place des services publics et à toutes les propositions que nous avons construites depuis six mois avec les élus, évoquées en réunions publiques avec les habitants du Marais.

Ce PLU, aujourd'hui, ne permet pas de faire tout ce que je viens de dire, mais ce PLU revisité à travers l'étude urbaine pourrait le faire. C'est, en tout cas, le message que j'adresse ce soir, encore une fois, de manière très claire au Président CASTELAIN, estimant que nous devons avoir raison et que la raison doit être chez nous sur ce dossier, qui est vraiment majeur.

Deuxième dossier sur lequel je voulais *zoomer*, car je sais que cela intéresse beaucoup autour de la table, ce PLU travaille aussi sur les questions de mobilité. Vous avez suivi, au cœur de l'été, toutes les discussions que nous avons eues avec REFINAL et la MEL sur la manière dont REFINAL voulait acheter le site de la CCI, qu'il a d'ailleurs réussi à obtenir, mais il a payé 7,5 M€ pour cela, et le fait que la MEL ait refusé à l'époque de préempter le terrain, malgré la sollicitation de la Ville de Lille et de Lomme. Roger VICOT et moi-même étions à la manœuvre, et pourtant, nous n'avons pas encore réussi à avoir gain de cause sur cette question.

Entre-temps, la réunion avec REFINAL s'est passée, de mémoire au mois de février, et le travail s'est affiné avec la MEL pour proposer de mettre un emplacement réservé sur le site, ici en rouge, un peu redessiné, qui traverse la parcelle acquise par REFINAL. Cela signifie qu'aujourd'hui, REFINAL a acquis ce terrain pour une somme qui n'est pas neutre, a des prescriptions et des interdictions importantes, est entré dans un processus aussi de maturation du site et de combat des fumées qui remontaient des fours, il part sur la modernisation. Nous avons rencontré aussi les services de la Préfecture tout à fait récemment, qui nous ont rassurés à la fois sur le calendrier de la Commission de suivi de site qui s'ouvrira plutôt en octobre et sur la réalisation de l'enquête sanitaire que nous avons obtenue de la part de la Préfecture.

En plus, sur le PLU, nous avons dessiné *via* la MEL cet emplacement réservé sur le futur boulevard urbain et la ligne de bus à haut niveau de service qui passera dans la parcelle achetée par REFINAL pour se raccorder demain au quai Hegel.

Ce PLU fixe cela. Aujourd'hui, me semble-t-il, REFINAL est en train de donner un certain nombre de gages. Nous verrons s'ils vont jusqu'au bout ; je ne suis pas suspicieux par définition. La MEL, pour le coup, a fait son travail avec cet emplacement réservé acté au PLU, je m'en félicite, mais ce dossier est évidemment en haut de la pile pour les élus que nous sommes autour de la table.

Troisième *zoom*, on en a beaucoup parlé dans la presse encore récemment, avec ce PLU, nous affirmons aussi la mutation du site du Grand But ; vous avez une évocation de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP), avec ici une OAP particulière paysagère. Je ne serai pas, dans le détail, trop précis, vous voyez les 30 hectares du Parc Urbain, avec cet espace vert que nous souhaitons évidemment conforter, préserver, à l'échelle de la ville de Lomme, mais aussi à l'échelle de la ville de Lille et à l'échelle de la métropole lilloise ; 30 hectares, c'est très important. Il y a, à l'intérieur, des pépites, des joyaux :

- le stade des Ormes, qui reçoit beaucoup de compétitions d'athlétisme et de rugby et les scolaires ;
- la Ferme éducative, qui reçoit des milliers et des milliers, chère Delphine, de scolaires de Lomme, de Lille et d'Hellemmes ;
- le Centre régional des arts du cirque, cher Vincent, pépité régionale et même nationale, puisque tout le monde nous en parle lorsque nous sommes en déplacement ; le CRAC est une institution lommoise et a toute sa place dans le Parc ;
- l'étang de pêche.

Les services, aujourd'hui, s'emploient à garantir, préserver, magnifier le Parc, qui n'est peut-être pas aussi fréquenté que voulu. On voit aujourd'hui que les chiffres ont tendance à augmenter, je vois Vincent qui dodeline de la tête ; oui, des gens viennent au Parc, des gens viennent le découvrir. Il nous reste tout de même des problèmes d'accessibilité, vous le savez, des deux côtés. La liaison avec le métro devrait être meilleure et ce PLU permettra, à travers cette OAP paysagère, de tracer cette voie verte du métro vers le Parc, comme tout à l'heure je l'ai dit sur le SDIT et la manière dont on arrive à concevoir des pistes cyclables ou des bus, ramener bus et peut-être pistes cyclables derrière le Parc – ou devant le Parc, cela dépend où l'on se trouve –, du côté du stade des Ormes.

Ce quartier, nous y étions encore il y a quelques jours avec l'Université de la Catho, qui a investi des sommes considérables avec l'hôpital. Cette zone a plein de qualités, plein d'atouts ; aujourd'hui, elle a une faiblesse, vous le savez, « *La Voix du Nord* » s'en est fait l'écho, avec la difficulté commerciale et économique de tenir sur une durée qui est peut-être longue ; Carrefour est toujours là, IKEA aussi, avec peut-être vaillance ou pas, je ne sais pas, je n'ai pas leur chiffre d'affaires. Nous savons pertinemment, pour ceux qui fréquentent ce secteur, que la galerie commerciale connaît d'énormes difficultés. Aujourd'hui, beaucoup ont dû quitter celle-ci faute d'activité ; l'inactivité renforce l'inactivité.

Des projets arriveront assez rapidement, à court et à moyen termes, pour conforter le modèle économique de la zone. Cette zone, propriété d'Urban, verra dans quelques mois, par exemple, l'arrivée de Cultura, qui est, je pense, une belle enseigne, attendue, à la place d'un établissement de jeux pour enfants, PicWic, qui a fermé ses portes il y a quelques mois et qui a été repris à moitié par une structure commerciale irlandaise qui vend aussi des jouets, Smyths, et, pour l'autre partie, par Cultura. L'arrivée de Cultura, me semble-t-il, permettra de drainer cette partie de zone qui est déjà plutôt récréative, commerciale, même s'il y a encore des efforts à faire sur les parkings, chacun le sait, et la partie qui reste peut-être à promouvoir entre Centrakor et Intersport.

Il y a d'autres atouts de cette zone ; chacun a vu le poids du métro. Cette OAP, cette étude urbaine, nous permettra de jeter les premières intentions urbaines et il faudra questionner le rapport à la nature et à l'urbain, peut-être avec un peu de logements, en tout cas avec une place de la voiture à interroger avec ce nombre de parkings incommensurable, qui, aujourd'hui, sont plutôt vides, ou sont à des destinations diverses et variées qui ne sont pas forcément toujours à notre goût – je ne reviens pas sur les propos introductifs que j'ai pu faire.

Avant-dernier zoom : sur Euralimentaire, création d'une Orientation d'aménagement et de programmation. Vous avez le document, nous affirmons avec la MEL ici la destinée d'Euralimentaire comme un site d'excellence – je regarde Isabelle CAMBIER, pour vous saluer, chère Isabelle ; je tiens à saluer Roger, qui a été et qui reste un acteur au CA d'Euralimentaire – de l'ancien marché de gros du MIN, une dynamique importante à l'échelle de la MEL sur la question des produits alimentaires, des circuits courts. Cela renvoie au travail que nous menons sur Lomme en TransitionS, sur un des enjeux très importants, en lien avec la Maison de l'alimentation durable, pour stimuler ces circuits courts, stimuler la production, stimuler les transformations et, évidemment, créer un écosystème complet. Il y a aujourd'hui une intention qui est jetée, qui sera confirmée ou pas avec tous les acteurs. En tout cas, nous suivons avec attention le développement des entreprises qui sont aujourd'hui sur site, les start-up qui sont dédiées à l'alimentaire, à ce site d'excellence, en particulier pour aussi qualifier cette zone qui est parfois un peu improbable – qui y circule à pied, en voiture ou à vélo voit bien que cette zone pourrait être dans un environnement peut-être un peu plus favorable. Nous souhaitons, en même temps que cette orientation d'aménagement puisse se faire sur le long terme, que l'on puisse requalifier les espaces publics et naturels ; je pense que chacun en a besoin.

Enfin, je vais clore cette présentation, pour ensuite vous laisser la parole, sur la boucle qui va se finir sur le site d'habitat adapté ; j'en ai parlé tout à l'heure, je crois à ce parcours de vie des gens du voyage qui pourraient sortir de l'aire d'accueil de la rue de Lompret, avec un projet identifié sur cette rue, sur un terrain qui sera voué peut-être à avoir entre 8 et 10 logements – nous n'avons pas encore tout à fait défini le chiffre avec la MEL – pour les personnes issues de la communauté des gens du voyage. Je crois que c'est attendu par tous, et notamment par ceux qui sont peut-être lassés de vivre dans une aire d'accueil. Il faut bien comprendre ce que signifie de vivre dans une aire d'accueil ; il y a peut-être la joie ou la tranquillité d'y vivre, mais aussi peut-être la pénibilité, parce que cela reste une aire d'accueil qui répond à des normes particulières, et le fait d'avoir un habitat adapté, c'est-à-dire des logements sociaux, en définitive, qui permettent

d'accueillir des gens qui ont une vocation à se sédentariser de manière claire, est un bon signal. En tout cas, Lomme s'est engagée sur cette démarche.

Vous le savez, ce n'est pas un sujet toujours facile, cela a été parfois un peu physique avec un certain nombre de Lommois qui ont pu ne pas comprendre pourquoi la Ville de Lomme, de Lille et d'autres se sont engagées sur ce chemin avec la MEL ; je ne le regrette pas.

Ce site, aujourd'hui, est pollué, c'est une sorte de terribil avec beaucoup de déchets qu'il faut que nous récupérons. Les procédures judiciaires sont en cours.

C'est un site sur lequel nous fondons aussi d'autres espoirs qualitatifs, aussi qualitatifs que le site habitat adapté, avec la création – je le disais tout à l'heure à la presse – d'une salle de sport que nous essayons depuis de longues années de négocier, moins pour nous, en définitive, que pour les lycées, mais, décidément, cela devient difficile avec le Conseil régional, comme c'est difficile avec le Conseil départemental. Toutefois, Xavier BERTRAND, Président de Région, est potentiellement d'accord pour construire une salle de sport à vocation des lycées sur ce terrain et, pour le coup, il a un programme pluriannuel d'investissement, ce qui n'est pas le cas, vous le savez, pour le Département du Nord, sans rancune aucune, évidemment ! Ce projet vous est présenté, je n'y reviens pas.

Pour clore la présentation du PLU, évidemment, cette densification de la Ville nous voulons la construire de manière intelligente, avec cet équilibre qui est parfois un peu fragile et qui ne doit pas être rompu entre la part des logements que nous devons construire – vous le savez, regardez les chiffres que nous avons au niveau national et au niveau local, il y a à peu près 2 000 demandes de logement sur la ville ; tous les jours, le service logement est assailli de demandes ; tous les jours, les élus, Cécile, Claudie, moi-même sommes sollicités par des Lommois pour muter, nous sommes sollicités par des Métropolitains pour qu'ils puissent arriver sur la ville de Lomme, qui reste une ville attractive ; nous sommes attractifs parce que nous avons le métro, nous sommes attractifs parce que nous avons nos services publics, nous avons les écoles, nous avons notre projet éducatif, nous avons notre Ville en TransitionS, tout cela participe d'une certaine forme d'attractivité – et la part que nous devons assurer à la préservation de la nature en ville.

Nous le disons et nous l'affirmons depuis maintenant une dizaine d'années, depuis 2015, avec la décision politique d'entrer en TransitionS. Je le dis à chaque fois, mais je ne regrette pas cette proposition d'entrer en TransitionS ; aujourd'hui, une seule Ville est entrée en TransitionS d'un point de vue politique : la Ville de Lomme. Cela nous oblige à la préservation aussi des espaces et à la reconquête de la nature et de la biodiversité afin de lutter contre la minéralisation excessive de notre ville et des flots de chaleur.

C'est pour cette raison que je vous demanderai, après vous avoir laissé la parole, de voter, si vous en êtes d'accord, ce PLU.

Monsieur MOULIN n'étant toujours pas là, je pense qu'il évitera de s'abstenir.

Monsieur FRANCIN, vous avez la parole.

**M. FRANCIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération présente les demandes d'évolution du PLU<sup>i</sup> du territoire Lille-Lomme-Hellemmes, ainsi que des corrections des erreurs et omissions matérielles.

C'est la décision de la MEL de faire évoluer en décembre 2020 le PLU voté en décembre 2019. Il est remarquable de voir que des propositions du programme Faire Respirer Lille-Lomme-Hellemmes sont intégrées dans ce PLU<sup>3</sup>. Ainsi, les flots de verdure trouvent leur place et vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le Maire, l'évolution de l'avenue de Dunkerque pour permettre une circulation apaisée et multimodale sur cet axe majeur de notre commune. En soi, il est

agréable de voir des propositions du programme du groupe Faire Respirer Lomme copiées, même si les atermoiements entre PLU2 et PLU2 de la MEL ont freiné la Ville de Lomme dans son programme de TransitionS.

Voilà quelques points positifs qui nous poussent à soutenir cette délibération.

Quelques points restent à traiter concernant les demandes de modification de la Ville, vous en avez parlé, si ce ne sont pas des engagements de votre part, au moins des explications.

Nous voudrions revenir sur quelques points de la friche Mossley, notamment, vous l'avez dit, les changements des zones Ui et UEP en UC02, soit, en langage courant, des zones industrielles et réservées au sport en zones de logement. Ces zones concernent des zones non construites à ce jour sur la partie de la friche Mossley et il sera nécessaire, je pense, de compenser ces emprises ; je pense que c'est un point important à mettre dans le projet.

Une nouvelle zone pour la réalisation du terrain de sport est définie, elle se situe dans une zone construite et il sera donc nécessaire de la dépolluer profondément pour permettre les pratiques sportives. De plus, elle est partiellement dans une zone concernée aussi par le plan de prévention des risques technologiques de l'usine Kuhlmann Europe située à Loos.

Quel pourrait être le projet aussi pour la partie de la friche qui conserverait dans les différentes propositions son zonage initial ?

Concernant la future ligne BHNS, qui relierait Villeneuve d'Ascq à Lomme, dans le futur projet même jusqu'au Marais, peut-on envisager aussi une prolongation vers la zone du centre commercial d'Englos et Euralimentaire – vous venez d'en parler –, ce qui faciliterait l'accès aux emplois dans cette zone pour les Lommois ?

Voilà, Monsieur le Maire, vous l'avez compris, nous restons vigilants et aussi forces de proposition. Vous avez envisagé peut-être un appel à projets global, pourquoi pas, de créer une OAP incluant la remise à l'état zéro de la friche Mossley ; celui-ci pourrait être une surface au moins équivalente aux surfaces nouvellement construites et, pris en charge par un promoteur, participer à l'équation du zéro artificialisation nette en limitant le coût pour la Commune.

Je termine mon intervention pour vous laisser répondre.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur FRANCIN.

Monsieur DHELIN, s'il vous plaît.

**M. DHELIN.**- Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, en fait, nous n'allons pas voter le PLU ce soir, nous allons voter les contributions de la Commune au PLU ; le vote du PLU sera en 2024, comme cela nous a été présenté.

**M. LE MAIRE.**- Merci de la précision, Monsieur DHELIN.

**M. DHELIN.**- Je me le permets, Monsieur le Maire.

La délibération qui nous est présentée est la contribution de la Ville à l'élaboration du PLU, avec des propositions concrètes, dont un certain nombre sont des précisions ou des corrections factuelles.

Sur le fond, la question de l'urbanisme est aujourd'hui une des questions sur lesquelles nous avons une différence d'appréciation avec la majorité municipale. Comme nous l'avons déjà dit, nous avons à Lomme, et notamment au Marais, un déficit d'espaces verts en rapport aux besoins de mètres carrés d'espaces verts par habitant préconisés par l'Organisation mondiale de la santé ; je le rappelle, comme vous rappelez aussi certaines choses, Monsieur le Maire. Il manque au Marais 10 hectares et le PLU proposé avec les contributions lommoises ne répond pas à ce problème important. D'ailleurs, nous regrettons que ce PLU ne remette pas en cause la densité de construction sur le site des Rives de la Haute-Deûle, nous privant d'une occasion de répondre à ce besoin d'espaces nature.

Donc oui, il faut des logements, mais il faut trouver un compromis pour garantir une qualité de vie aux Lommois et une santé environnementale, comme préconisé par les organisations de santé internationales. Le problème du logement doit se régler au niveau de la MEL et ne pas se concentrer sur nos villes de Lille, Lomme et Hellemmes, même si elles sont très attractives de par les services qui y sont proposés.

Ce PLU ne répond donc pas à notre vision de la ville pour le futur et nous ne voterons pas cette délibération.

Dans le détail, nous avons plusieurs questions sur des sites précis.

Concernant la friche Mossley, nous soutenons, comme nous l'avons dit à la réunion publique du Marais, la demande de requalification du site avec une zone d'habitat, mais nous regrettons que dans cette demande partielle, n'apparaisse pas une zone plus grande dédiée à la nature et aux loisirs, puisque la zone UEP est prévue pour un nouveau terrain de foot et la zone UP pour la préservation du terrain agricole. Nous proposons donc que la demande de changement de zonage concerne bien l'ensemble de la friche, et non pas de manière partielle, et puisse ainsi permettre la création de ce parc bien nécessaire dans ce quartier.

Par ailleurs, comme vous, nous ne comprenons pas la volonté du Président de la MEL de maintenir un site à vocation industrielle dans ce secteur et nous l'invitons à venir partager avec les riverains les nuisances des entreprises métallurgiques et chimiques déjà en place. Nous verrons alors s'il ne change pas d'avis.

Concernant le terrain des Terres Ocres, qui concentre les dernières prairies et les dernières vaches de la ville – vous en avez parlé tout à l'heure sur l'occupation des gens du voyage –, nous ne comprenons pas la demande de suppression de réserve pour une continuité piétonne et cyclable. Lors de la conception de la trame verte dans le mandat dernier, c'est à la demande du Maire de l'époque que nous avons collectivement demandé à la MEL la préservation de cette continuité naturelle dans ce secteur afin de permettre le passage futur de notre trame verte. La demande de suppression de cette continuité n'est donc pas un bon signe pour notre trame verte. Dans l'attente d'un futur projet sur ce site, nous proposons de garder la continuité au PLU, afin de confirmer notre volonté commune de la trame verte telle qu'elle a été validée par ce Conseil, puisque dans le dessin qui a été validé ici et qui a été rappelé il n'y a pas longtemps, on a bien une continuité sur ce terrain de la trame verte.

Enfin, une question de compréhension annexe concernant les précisions des SPA, dont vous avez parlé. Il est parfois indiqué dans la délibération qu'il s'agit d'un redécoupage, comme page 51 pour les rues Delory, Saint-Venant et Anatole France. Est-ce que l'aplat rouge qui est rajouté correspond dans ce cas à un ajout ou à un retrait ? On n'a pas bien compris l'explication, mais comme vous l'avez dit, c'est extrêmement technique.

Merci, Monsieur le Maire, de vos réponses.

**M. LE MAIRE.**- La parole est à Jean-Christophe LIPOVAC.

**M. LIPOVAC.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La délibération qui est présentée ce soir au vote du Conseil communal a été travaillée pour être en pleine adéquation avec la politique des TransitionS que nous portons à Lomme depuis 2015. C'est, en effet, un PLU exigeant que nous présentons ici, respectant les engagements de la municipalité en faveur d'une transition écologique, économique et solidaire de notre Ville, et plus particulièrement au regard aussi des engagements de notre feuille de route Lomme en TransitionS à horizon 2030 votée ici en décembre 2021, mais au regard aussi du plan biodiversité que nous avons adopté en début d'année.

Si la Ville de Lomme travaille déjà dans toutes ses politiques et par l'action quotidienne de ses services à concrétiser les transitions, il est indispensable de traduire nos ambitions également dans notre politique d'aménagement et d'urbanisme, et le PLU constitue un cadre stratégique et opérationnel en matière d'urbanisme, d'aménagement, de construction, de mobilité, qui s'impose à tous.

Face au trop construire, la Ville de Lomme se positionne sur le mieux construire, pour une meilleure qualité de vie des Lommoises et des Lommois, tout en renouvelant la ville sur elle-même.

Si le PLU protège face aux constructions non désirées sur des sites protégés en particulier, il permet également de promouvoir un aménagement et des constructions raisonnées, de rechercher un renouvellement urbain et de favoriser le recyclage de la ville ; c'est l'objectif qui est fixé ici.

C'est aussi notre ambition recherchée à travers des emplacements réservés logement pour permettre typiquement la requalification de la friche Mossley sur le quartier du Marais et répondre aux enjeux de l'accès au logement sur notre ville et, plus largement, à l'échelle de la ville de Lille et de la MEL.

La mobilité et la mobilité décarbonée en particulier constituent des objectifs forts du PLU3 sur notre commune, visant en particulier à promouvoir et à faciliter les usages au quotidien des deux-roues. C'est aussi l'accessibilité et le désenclavement, en particulier du quartier du Marais, que nous inscrivons dans le PLU3. Les nombreuses concertations avec les habitants du Marais relèvent avec toujours plus d'acuité les enjeux de l'accessibilité du quartier. Dans le cadre de ce PLU3, notre objectif est d'y apporter des réponses techniques et réglementaires en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Le mieux construire, c'est aussi l'ambition recherchée dans le PLU de promouvoir et de mettre en œuvre le Pacte Lille Bas Carbone dans toutes les constructions à venir et également pour les rénovations de logements sur la commune. Le PLU3 permettra ainsi de répondre à notre ambition de sobriété énergétique ; des Secteurs de performances énergétiques et environnementales renforcées seront instaurés, nous l'espérons. Soulignons d'ailleurs que notre ambition est d'aller au-delà des obligations réglementaires nationales en fixant dans ce PLU le respect du Pacte Lille Bas Carbone pour tous les projets d'aménagement et de construction.

Cette contrainte sur les nouvelles constructions et sur les rénovations vient pleinement en appui de notre plan sobriété énergétique voté ici en octobre 2022 et qui a été déjà mis en exergue et, je me répète, nous l'avons vu précédemment, nous avons déjà réussi à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux de 10 % en une année de chauffe.

En outre, l'un des objectifs recherchés dans le PLU à l'échelle de notre commune réside dans la sanctuarisation des espaces verts et arborés de la commune. Grâce au PLU3, nous préserverons durablement nos cœurs d'îlots verts et nous empêcherons que les nouvelles constructions puissent se faire sur des sites désormais protégés. Ce sont au total une soixantaine de sites qui ont été identifiés, notamment sur le quartier Délivrance.

Enfin, pour soutenir notre plan biodiversité et en plus de la soixantaine d'îlots verts désormais protégés, le Coefficient de biotope par surface sera mis en place, permettant de connaître la proportion de surfaces favorables à la perméabilité et à la biodiversité par rapport à la surface totale d'une parcelle. En clair, si le calcul de ce coefficient devient trop défavorable, le permis de construire pourra alors être bloqué.

Voilà, au fond, l'importance que revêt ce PLU3 pour concrétiser davantage nos ambitions en matière de transition portées par la Ville, et comme il a été précisé, pour finir, j'attire l'attention de tous les Lommois sur le fait qu'une enquête publique sera ouverte à l'automne prochain. C'est aussi et surtout l'occasion pour nos concitoyens d'exprimer directement leur avis sur les orientations de ce PLU qui conditionneront nos choix collectifs mais aussi nos choix individuels en termes de construction, d'aménagement et de mobilité sur la ville, pour une ville toujours plus soutenable et solidaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LIPOVAC.

Quelques éléments de réponse...

J'ai bien entendu la remarque amusante ou amusée du groupe Faire Respirer Lomme sur la reprise des propositions ; merci.

Sur la zone Mossley, je me permets de répondre en même temps pour les deux, puisque je ne vais pas y revenir longtemps, sur le document, je vous rappelle qu'aujourd'hui, ce site est un site privé, nous ne sommes pas propriétaires du site, il y a bien une propriété aujourd'hui privée de celui-ci. Après, il y a une intention de la part de la Ville de Lomme et de la Ville de Lille de pouvoir préfigurer autre chose qu'un fait industriel ; je pense que chacun d'entre nous est d'accord sur ce point, en tout cas c'est ce que j'ai cru entendre et comprendre.

La difficulté faite avec la MEL, j'espère, sera levée pour avoir une intention qui puisse correspondre à ce qui est présenté ici. Quand nous nous sommes rendus, vous et moi, au quartier du Marais et sur place, nous avons bien entendu les riverains qui estimaient avoir d'autres besoins, des besoins de logement, qui seront confortés plutôt au nord, si jamais le projet se faisait à travers l'emplacement réservé, une bascule du terrain de foot de sa place habituelle vers une centralité qui, demain, sera plus évidente, peut-être d'ailleurs avec un terrain agrandi, une préservation des terres agricoles qui, aujourd'hui, sont quasi les seules de la ville, qui sont très importantes, et une capacité que nous aurions à faire construire aussi un peu de logement pour répondre aux impératifs des Lommois notamment.

Ce sont un peu les réponses que je vous fais par rapport à la déclinaison de l'OAP sur Mossley si jamais on arrivait à faire lever l'appréhension du zonage en question, industriel, vers autre chose.

Je ne peux pas vous certifier que ce sera effectif. Quant à vous dire que même si c'est effectif, on aura la vocation ou la tentation de casser totalement les bras du propriétaire privé, ce sera une autre discussion, évidemment, vous le savez bien.

Sur le deuxième sujet, la ligne du BHNS, de mémoire, la ligne du BHNS devait s'arrêter à EuraTechnologies, et je crois que c'est sur la proposition – je regarde Roger – de la Ville de Lomme que ce BHNS sera prolongé jusqu'à Mossley. Aujourd'hui, réclamer une extension de l'extension, je veux bien, mais elle n'est pas prévue à date. Il y avait un terminus ; ce terminus sera « approfondi », si vous me permettez le terme, et sera raccordé à Mossley *via* l'emplacement réservé qui a été évoqué tout à l'heure sur la friche REFINAL. Je pense que le geste a été fait et que la MEL a fait son travail, en tout cas nous a entendus.

Sur la question des Terres Ocre, il me semble qu'il y avait un emplacement réservé, mais qui débouchait du petit lotissement, de mémoire, vers les Terres Ocre derrière, là où nous avons souhaité l'éliminer, parce qu'il y avait un problème peut-être de tranquillité du lotissement, qui vit une vie, je ne dis pas autarcique mais interne, qui n'avait pas



forcément vocation à être raccordé au projet que nous souhaitons sur la zone. C'est une zone où il y a des emplacements réservés verts, c'est aussi une zone partiellement polluée, une zone qui sera peut-être demain construite mais très partiellement, peut-être aussi vouée à du maraîchage, de la permaculture ; en tout cas, c'est une zone sur laquelle il n'y a pas de volonté de densifier de manière fâcheuse, si vous me permettez l'expression.

Pour le dernier sujet, je ne peux pas vous répondre sur le SPA ; je vois à quoi vous faites allusion, mais je n'ai pas la précision technique. Je vous la donnerai, si vous voulez bien, au prochain Conseil ou par écrit ; en franchise, je ne l'ai pas.

Après ces éléments de réponse, l'heure est au vote, sinon du PLU – j'ai bien compris la remarque aimable de Vincent, il a raison –, de l'avis du Conseil sur le projet du PLU.

Je sou mets la délibération au vote.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame DE RUYTER, Monsieur FRAN CIN, Monsieur GROSSE.)*

Qui est contre ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

*(La délibération 2023/44 est adoptée.)*

## **2023/45 LOGISTIQUE URBAINE – PARTICIPATION AUX PROJETS EUROPEENS SPOTLOG INNOVATIONS LOGISTIQUES URBAINES VERTES ET SOCIALEMENT RESPONSABLES – PROGRAMME DE COOPERATION INTERREGIONALE INTERREG EUROPE 2021-2027 – ACCORD DE PARTENARIAT**

**M. LE MAIRE.**- Notre deuxième délibération, Logistique urbaine – Participation au projet européen SPOTLOG, est une délibération lilloise, et lommoise forcément, qui est proposée sur table.

La logistique urbaine désigne la gestion de l'ensemble des flux physiques, entre autres, qui permettent l'acheminement, le stockage, le retour ou l'évacuation des marchandises à destination ou en provenance de collectivités, entreprises, commerces et particuliers situés dans une aire urbaine dense.

La Ville de Lille a conventionné en 2022 avec le groupe La Poste et a entrepris des démarches pour devenir prochainement support de plusieurs programmes CEE (Certificat d'économie d'énergie), comme le programme Marguerite porté par la Fabrique de la logistique ou le programme LUD+.

En complément de ces actions à l'échelle nationale, la Ville de Lille a rejoint le consortium du projet SPOTLOG. Ce programme vient financer la création de réseaux d'échange d'expérience et de bonnes pratiques, dans le but d'améliorer les politiques publiques, notamment sur les questions de logistique dite « du dernier kilomètre ».

Le consortium qui porte le projet rassemble quatre types de participants :

- des structures de recherche – je ne développe pas ;
- des municipalités, dont évidemment la Ville de Lille ;
- des Régions ;
- d'autres acteurs de la logistique.

Concrètement, le projet vient financer l'échange et la coopération. Ce sera une bourse de travail d'échange et de coopération à l'échelle européenne dans laquelle les Villes de Lille et de Malines devront organiser conjointement un rassemblement de « bonnes pratiques » entre novembre 2024 et février 2025.

Le budget total du projet s'élève à plus de 2 M€. Le FEDER cofinance les activités prévues à hauteur de 80 % – Monsieur GROSSE y reviendra peut-être. Le budget de la Ville de Lille sur la durée du projet s'élève à 257 800 €, dont 206 240 € de financement FEDER.

Nous avons des demandes d'intervention de Monsieur GROSSE, Madame DELEPLANQUE et Monsieur LIPOVAC.

**M. GROSSE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération nous propose d'approuver la participation de la Ville de Lille au projet SPOTLOG dans le cadre du programme Interreg Europe. Ce projet permettra d'échanger de bonnes pratiques en matière de logistique urbaine, notamment pour la mise en œuvre du dernier kilomètre, avec des Villes partenaires dans toute l'Europe.

Les projets Interreg, c'est d'abord l'Europe du quotidien et de la proximité. Ils aident les collectivités à mieux répondre de manière innovante aux besoins des habitants, et au-delà du financement, relativement limité, ils permettent d'échanger sur les bonnes pratiques en Europe et de mettre en œuvre ces pratiques dans les communes partenaires.

Permettez-moi également de souligner que la Région des Hauts-de-France s'est vu confier la gestion de ce programme Interreg Europe pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Il existe ainsi à Lille, et c'est souvent méconnu, une petite structure, un secrétariat technique, rassemblant différentes nationalités, qui travaille à la mise en œuvre de ce programme Interreg Europe.

Le groupe Faire Respirer Lomme votera en faveur de cette délibération et encourage la Ville de Lomme à s'engager dans les projets européens auxquels la Ville est éligible, notamment dans les programmes Interreg.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur GROSSE.

La parole est à Véronique DELEPLANQUE.

**Mme DELEPLANQUE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération permet à la Ville de Lomme, de Lille et d'Hellemmes de rejoindre un projet européen ; c'est pourquoi nous voterons positivement cette délibération qui répond aux enjeux de logistique urbaine.

Cette délibération est rattachée à notre façon de consommer et, par conséquent, à la gestion des déchets de nos villes. Nous encourageons toute action qui permettra de diminuer et également de tenter d'en recycler un maximum.

Mais les échanges dans ce réseau ne sont pas une fin en soi. Pour les Écologistes, l'action par l'éducation contre le gâchis et la production de déchets est plus urgente dès à présent.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Ce fut court mais... Merci, Madame DELEPLANQUE.

Monsieur LIPOVAC.

**M. LIPOVAC.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous nous réjouissons de cette délibération. En France, le secteur du transport est l'un des plus contributeurs au réchauffement climatique et le transport de marchandises participe à hauteur de 25 % des émissions de CO<sub>2</sub> en ville, et cela prend de plus en plus d'ampleur d'année en année, avec en particulier l'augmentation exponentielle des livraisons à domicile. Il est vrai que le mode de consommation a un impact direct aussi sur les émissions de gaz à effet de serre et sur nos villes.

Le transport de marchandises en milieu urbain engendre de nombreux problèmes d'accessibilité, mais aussi d'accessibilité sociale, environnementale, carbone – je l'ai dit –, de nuisances sonores et d'insécurité, les villes sont de plus en plus encombrées par les transports de marchandises et l'impact carbone s'alourdit.

Des solutions sont peu à peu mises en place pour faire évoluer le système logistique urbain et trouver des alternatives plus écologiques, mais aussi sociales. C'est tout l'intérêt ici de, finalement, trouver des solutions et des alternatives à la fois écologiques et sociales.

Le projet européen SPOTLOG vise à créer un réseau d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la logistique urbaine verte et socialement responsable. L'intérêt du projet repose en particulier sur la diversité des partenaires mobilisés, à la fois des Municipalités, des Régions, des acteurs de la logistique, mais aussi des acteurs de la recherche, et l'enjeu est bien de construire, finalement, de nouveaux services à la mobilité dans nos villes.

Dans ce cadre, nous voterons donc pour cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur LIPOVAC.

Je pense qu'il y a une unanimité.

Je passe au vote.

Qui veut voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/45 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

## **2023/46 CONVENTION DE PARTENARIAT « PASS CULTURE »**

**M. LE MAIRE.**- Madame BLAS, pourriez-vous nous parler de la convention de partenariat « Pass Culture », s'il vous plaît ?

**Mme BLAS.**- Bien entendu, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Le Pass Culture est un dispositif qui vise les jeunes de 15 à 20 ans de manière individuelle et en termes collectifs – je reviendrai un peu sur l'organisation durant cette délibération. Il a été mis en place à titre expérimental en 2019 et a ensuite été élargi au niveau national en 2021.

Il s'est élargi également au fil du temps au niveau de l'âge, puisqu'il y a deux volets dans ce Pass Culture, qui est un dispositif numérique, avec une plateforme sur laquelle les offres culturelles qui ont rejoint ce dispositif sont à la disposition des jeunes ou de ceux qui les encadrent dans les établissements scolaires :

- un volet individuel, qui concerne les jeunes de 15 à 20 ans, qui peuvent bénéficier de crédit, d'argent : cela commence à 15 ans avec 20 € et cela va jusqu'à 18 ans avec 300 € qui sont proposés pour aller dans un musée, au cinéma, acheter en librairie des mangas ou le dernier prix Renaudot par exemple, pour pouvoir profiter de toute l'offre culturelle ;
- un volet collectif : les enseignants des collèges et des lycées peuvent inscrire leur projet avec des structures culturelles qui sont inscrites dans ce Pass Culture et bénéficier de ce fait d'une aide financière assez importante, entre 20 et 30 € par élève.

Le but de ce dispositif du Pass Culture est, bien entendu, d'initier ou de consolider la pratique culturelle des jeunes, des adolescents – on sait qu'on les perd assez facilement. Ce Pass Culture est également un outil de l'Éducation artistique et culturelle dont je parlerai juste après.

Les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes souhaitent rejoindre ce dispositif. Pour la Ville de Lomme, cela concernera des équipements culturels municipaux : la Médiathèque, la Maison Folie Beaulieu, l'École de coupe et couture, l'École municipale de musique et de danse et également les ateliers de théâtre qui sont proposés par le service animation de la Ville.

Permettre la pratique de la culture pour nos jeunes, dans nos établissements culturels, que ce soit ici à Lomme ou à Lille avec le musée des Beaux-arts, l'Hospice Comtesse, par exemple, le musée d'Histoire naturelle qui rejoignent également ce dispositif, est l'objectif de cette délibération que nous soumettons à votre approbation.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame BLAS, pour cette belle présentation.

J'ai une demande d'intervention de Joffrey LEROY.

**M. J. LEROY.**- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe,

Vous l'avez rappelé, effectivement, par cette délibération, la Ville de Lomme rejoint le dispositif Pass Culture et cela permettra de faciliter l'accès à la culture pour la jeunesse.

Bien évidemment, nous voterons pour cette délibération, puisque c'est quelque chose qui nous tient à cœur de faciliter l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Cependant, nous aimerions porter à votre vigilance une modification du règlement du Pass Culture qui a été annoncée la semaine dernière aux acteurs et aux actrices de la culture. Je cite le passage qui nous a alertés : « *Les partenaires culturels s'engagent à ce que les visuels et les descriptifs des offres ne comportent pas de propos ou d'images contraires aux bonnes mœurs* ». Or, la notion de bonnes mœurs renvoie à la notion de moralité qui est très relative et imprécise. En droit français, d'ailleurs, le qualificatif d'outrage aux bonnes mœurs a disparu avec la réforme du Code pénal de 1994. Par ailleurs, la loi portant droits et obligations des fonctionnaires a supprimé en 1983 les notions de bonne moralité et de bonnes mœurs du statut général des fonctionnaires.

Alors, ne parlerait-on pas ici plutôt d'interdire les propos ou images à caractère sexiste, discriminant, violent, pornographique ou homophobe, par exemple ? Un rappel au respect de la loi et au droit français citant certains articles du Code pénal, notamment les articles R. 625-7 et 227-24 ne serait-il pas plus pertinent et un peu plus précis que cette notion qui nous semble un peu dépassée ?

Alors que le ministère de la Culture enjoint depuis 2022 les acteurs et actrices culturels à se former et à s'engager en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel, il me semblerait important que la ministre de la Culture adresse un message à Sébastien CAVALIER, Président de la société par actions simplifiées Pass Culture, nommé par le Président de la République, afin de corriger ce qui pourrait être au moins une maladresse.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Allez-y, Madame BLAS.

**Mme BLAS.-** Merci, Joffrey, pour cette information, franchement et honnêtement, que je n'avais pas. Je ne pense pas qu'il y ait des intentions malveillantes dans ce dispositif, je ne pense pas non plus que ce soit tout à fait l'objet de cette délibération, mais vous pouvez compter sur notre vigilance.

Quant à passer un message à la ministre de la Culture, je n'en ai pas encore les moyens, mais si j'avais l'occasion, je le ferais volontiers.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/6 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

## **2023/47    ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – CANDIDATURE A LA LABELLISATION 100 % EAC**

**M. LE MAIRE.-** Madame BLAS, une délibération très importante : Éducation artistique et culturelle – Candidature à la labellisation 100 % EAC.

*(Projection de diapositives)*

**Mme BLAS.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, une délibération très importante et je sais qu'elle vous est chère et elle me l'est également, moi qui porte ce projet de labellisation du 100 % Éducation artistique et culturelle ici, sur cette ville de Lomme, mais également sur la ville de Lille et sur la ville d'Hellemmes, puisque c'est un projet à trois, trois Villes associées, que nous portons et que nous défendons.

L'Éducation artistique et culturelle est un objet important, une politique volontariste qui est celle de la majorité municipale depuis plus d'une dizaine d'années, avec cet objectif de pouvoir éduquer à la culture, à l'art, comme on éduque aux sciences, à l'histoire, aux lettres.

Je rappellerai assez rapidement, avant de pouvoir revenir sur le diaporama qui vous est proposé, l'importance de la culture et pourquoi nous sommes à ce point investis dans cette Éducation artistique et culturelle : la culture participe particulièrement à l'émancipation des personnes, la culture participe particulièrement à la citoyenneté et à l'élaboration du citoyen. Cela apprend à penser, à réfléchir par soi-même, à s'ouvrir aux autres, à faire avec les autres.

Hier, nous étions à la Maison Folie Beaulieu – je regarde Madame ZYTKA-TARANTO qui était présente aussi – et c'est un peu ce que j'ai rappelé, de voir ensemble cette communauté qui partage des moments artistiques et culturels, mais au-delà de cela, de solidarité et de bonheur, tout simplement.

Je vais vous expliquer les motivations de cette candidature au label 100 % EAC.

Le but est bien de faire bénéficier les jeunes de pratiques artistiques et culturelles, mais pas seulement, c'est aussi le souci de pouvoir rencontrer les artistes, notamment avec les artistes A.R.T.S, qui se rendent régulièrement dans les établissements scolaires du primaire qui en ont fait la demande, sur les trois villes, qui rencontrent les enfants, qui font découvrir leur art, qui pratiquent ensuite avec les enfants et les enfants qui peuvent restituer ce qu'ils ont réalisé, et notamment lors des Môm'Art.

Ce label 100 % EAC cherche à distinguer les collectivités, dont nous faisons partie, qui ont ce projet de faire profiter d'une Éducation artistique et culturelle de qualité 100 % des jeunes de leur territoire, car c'est là l'ambition d'ici cinq ans. Nous avons de bonnes bases – je reviendrai par la suite –, qui nous permettent d'être très optimistes pour l'obtention de ce label qui est valable pendant cinq ans. L'idée est que pendant ces cinq années, on monte en puissance et que ce soient bien 100 % des enfants, des jeunes de 0 à 20 ans, qui puissent bénéficier de cette éducation et d'un parcours d'Éducation artistique et culturelle.

C'est aussi l'opportunité – cela nous semblait très important – de faire un état des lieux sur le territoire, de remettre des choses à plat. On peut évidemment penser que ce qui était proposé il y a encore quelques années ne soit plus tellement adéquat aux attentes et à l'évolution de la société.

Donc un état des lieux et l'objectif d'atteindre 100 % des jeunes ayant pu bénéficier d'un parcours EAC.

Je le disais, nous avons des bases solides – sans nous avancer, puisque le dossier doit être déposé pour le 30 septembre et sera validé ou pas, suspens, d'ici l'automne :

- qui s'appuient notamment sur les fameux plans artistiques : Plan musique danse théâtre, Plan architecture & patrimoine, Plan culture scientifique, dont nos petits Lommois et nos petites Lommoises bénéficient particulièrement, et le Plan lecture qui est porté notamment par la Médiathèque ; ce sont également de nouveaux dispositifs que nous espérons pouvoir développer – nous ne manquons pas d'idées –, avec les classes transplantées, j'y reviendrai ;
- une offre en direction de la petite enfance, on a mis ici : « à développer », mais elle est déjà développée, avec notamment des lectures qui sont faites dans les écoles, par la Médiathèque, par exemple, de l'éveil musical qui est déjà proposé ; vous voyez que les enfants concernés sont de tous les âges et le plus tôt possible ;
- la volonté – c'est un point fort également – est que cela s'étende au périscolaire et à l'extrascolaire, *via*, par exemple, les garderies ou les ALSH, afin de toucher tous les temps de la vie de ces enfants ;
- une offre culturelle sur le territoire à destination des familles ; nous travaillons avec les familles, avec des ateliers parents, notamment avec une connotation circassienne (avec du cirque).

Nous avons des bases solides, nous avons des axes à conforter ; nous faisons déjà, nous devons pouvoir aller plus loin.

Nous avons de nombreux partenaires (associations, animateurs des établissements culturels, agents municipaux, écoles) et nous devons pouvoir les accompagner plus encore peut-être dans le renforcement de l'offre en direction des jeunes et également dans la formation à l'EAC.

Il est nécessaire aussi, pour avoir une vue d'ensemble, pour pouvoir faire remonter ou redescendre les informations – il n'est pas toujours facile de savoir exactement tous les projets, toutes les animations qui touchent ces enfants –, d'avoir une visibilité, et cela passe par un pilotage de l'EAC. Nous avons des réunions, des COPIL, qui réunissent les agents des trois Villes, les Directeurs généraux des trois Villes, les élus des trois Villes. Nous souhaitons également des référents de territoire ; nous pensons par exemple à des référents qui pourraient s'occuper particulièrement des enfants en situation de handicap, puisque ce sont aussi ces temps-là qui sont visés et que nous avons à cœur de conforter.

Je ne peux pas oublier de préciser que tout cela se fait en lien avec le Projet éducatif global et que nous devons donc mieux encore inscrire ce 100 % EAC dans les projets d'établissements scolaires.

Les enjeux à développer :

- Développer la continuité de l'EAC en direction des adolescents ; vous venez de voter, et je vous en remercie, la délibération concernant le Pass Culture ; c'est un outil important pour initier, car même adolescent, on peut ne jamais avoir été initié ou être passé à travers les mailles du filet – à Lomme, cela semble difficile –, à l'éducation artistique, conforter cette éducation artistique auprès des enfants et des adolescents ici. Je rappelle également que nous avons la particularité à Lomme d'avoir un Programme annuel d'actions avec une enveloppe financière qui s'élève à 40 000 € pour soutenir des projets d'associations, des services municipaux et des écoles, des collèges et lycées ; un volet important de ce PAA permet justement d'encourager les projets dans nos trois collèges et dans les lycées de notre commune.
- Consolider les éléments de suivi pour organiser l'évaluation et le suivi. Tout cela est un peu technique, mais il est important d'avoir une véritable visibilité, de mettre en synergie les différents partenaires, quels qu'ils soient, pour pouvoir également voir s'il y a des zones blanches, par exemple, des déséquilibres, donc nous travaillons sur des outils avec des gros tableaux, puisque nous sommes quelque peu freinés par des problèmes informatiques actuellement, mais nous remplissons beaucoup de tableaux avec des informations qui viennent des trois Villes.
- Valoriser les actions et organiser le partage d'expériences : oui, nous devons faire la communication, nous devons valoriser ce que nous faisons. Ce ne sont pas toutes les Villes, et ici les trois Villes, comme Lomme, qui s'investissent également financièrement dans cette Éducation artistique et culturelle. Il est important de valoriser également les actions des enfants, leur rendu, par des restitutions de qualité. J'évoquais tout à l'heure le Môm'Art, mais cela peut être également les expositions que nous accueillons, par exemple, avec le Denier des écoles laïques dans le hall de la Mairie.

Un label, donc, qui est porté par les trois Villes, un dossier commun. En ce moment, à Hellemmes, cette délibération est présentée, je la présenterai demain au Conseil municipal de Lille. Nous voulons valoriser, nous voulons aller encore plus loin, nous avons des bases solides pour cela. Nous avons bien conscience qu'il y a des axes à conforter. Si nous obtenons ce label, nous aurons cinq ans pour y parvenir, car l'objectif est simple : tous les enfants quels qu'ils soient, les jeunes quels qu'ils soient, de 0 à 20 ans, doivent, eux aussi, vivre la culture et l'art.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame BLAS.

Nous avons une intervention de Monsieur Lucas WACRENIER.

**M. WACRENIER.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers Lommoises, chers Lommois,

La culture est le pilier sur lequel repose la construction d'une société éclairée, créative et ouverte sur le monde. Celle-ci a une place chez les jeunes d'une importance capitale pour leur développement personnel, social et intellectuel, comme l'a dit Delphine BLAS. La culture offre aux jeunes des opportunités uniques d'exploration, de découverte et de compréhension du monde qui les entoure. La culture permet aux jeunes de s'exprimer, de développer leur créativité, d'explorer leurs talents artistiques. Elle favorise l'estime de soi, la confiance en soi et la découverte de leur identité.

La participation à des activités culturelles telles que le théâtre, la danse, la musique, les arts visuels peut aider les jeunes à trouver leur voie, à cultiver leur passion et à développer leurs compétences.

La culture expose les jeunes à une diversité de perspectives, de valeurs et de traditions. Elle les sensibilise à la richesse de la diversité culturelle et favorise la tolérance, l'acceptation et le respect des autres.

La culture permet aux jeunes de développer une conscience critique et de remettre en question les préjugés et les stéréotypes et de s'engager activement dans des débats sur des questions sociétales.

Elle joue également un rôle clef dans la création de liens sociaux et dans le renforcement de la cohésion communautaire.

Les jeunes qui participent à des activités culturelles ont souvent l'opportunité de travailler en équipe, de collaborer avec d'autres jeunes partageant les mêmes intérêts et permettant de développer des amitiés durables.

Elle favorise également la communication, le partage d'expériences et l'interaction avec des personnes d'horizons différents.

La culture complète l'éducation formelle en offrant aux jeunes des connaissances et des compétences uniques.

Elle stimule la curiosité intellectuelle, encourage la recherche, développe le sens critique, favorise l'apprentissage tout au long de la vie. Les jeunes peuvent apprendre l'histoire, la littérature, les arts visuels et la musique, le cinéma et bien d'autres domaines grâce à leur engagement avec la culture.

Les jeunes sont des acteurs clefs de la société et la culture leur permet d'exprimer leurs opinions, leurs aspirations et leurs revendications. Elle peut être un moyen puissant de mobilisation et de sensibilisation aux enjeux sociétaux, environnementaux et politiques.

La culture donne aux jeunes une voix pour défendre leurs droits, susciter le changement et contribuer à la construction d'un avenir meilleur.

Il est donc essentiel de reconnaître et de soutenir la place de la culture et de l'Éducation artistique et culturelle chez les jeunes.

Les gouvernements, les établissements scolaires, les familles, la société dans son ensemble doivent investir dans des politiques culturelles inclusives, garantir l'accès aux activités culturelles, promouvoir l'éducation artistique et encourager la participation active des jeunes dans la vie culturelle. Cela passe par des investissements adéquats dans les infrastructures culturelles, par une formation des enseignants dans ces domaines et par la mise en place de partenariats entre les établissements scolaires, les institutions culturelles et les artistes, et cela, à Lomme, nous le faisons déjà, et avec la délibération de ce soir, c'est un pas de plus vers le développement de cette nouvelle forme d'éducation.



En conclusion, la culture occupe une place centrale. En investissant dans la culture chez les jeunes, nous investissons dans un avenir enrichi par la diversité, la créativité et la compréhension mutuelle. Encourageons enfin les jeunes à explorer la culture, à s'engager dans des activités artistiques et à participer à des événements culturels pour bénéficier de tous les avantages qu'elle offre !

Le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera donc naturellement pour cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur WACRENIER. Merci, Delphine BLAS, de cette présentation.

Je ne vais pas en rajouter trop, mais juste quelques mots de précision : c'est un projet très important, mais très compliqué aussi. Il a été initié au plus haut sommet de l'État en 2017 ; à l'époque, Monsieur BLANQUER était ministre de l'Éducation et Madame NYSSSEN ministre de la Culture ; ont suivi Monsieur RIESTER, Madame BACHELOT, aujourd'hui Madame ABDUL MALAK, Monsieur BLANQUER ayant été suppléé, chacun le sait, par Pap NDIAYE. La création de ce label a été compliquée, parce qu'elle mettait aux prises deux ministères qui discutent beaucoup, qui parlent beaucoup, mais qui ne travaillent pas forcément toujours ensemble : le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture.

On a dû créer une structure particulière, qui s'appelait le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, qui a eu l'idée de travailler à une charte de l'EAC et qui a ensuite eu cette idée, pas saugrenue mais qui questionnait les Villes, d'un label dans lequel est quand même interrogée la part – je le dis sans polémique – de ce que font l'Éducation nationale et la Culture, les deux ministères, dans les établissements scolaires, et je pense notamment aux écoles, aux collèges et aux lycées.

Pour en revenir à Lomme, la filiation était toute trouvée, puisque Delphine a rappelé la création du PEG en 2005, l'appétit venant en mangeant, évidemment des écoles vers le collège, c'est une grande particularité de notre Ville, mais aussi d'aller vers les lycées, puisque nous avons la chance d'avoir – ce n'est même pas un partenariat – presque une connivence, dans le bon sens du terme, avec les chefs d'établissement qui travaillent dans notre ville, les trois collèges et les lycées, sur un dispositif qui est aujourd'hui construit à la bonne échelle, c'est-à-dire l'échelle de la ville de Lille, souhaitant évidemment que l'État souligne tout cela d'une manière aussi pécuniaire.

Si vous me permettez, parce que j'ai beaucoup d'amitié pour lui, le Recteur ETHIS a été à la manœuvre pendant longtemps, sociologue de formation, Recteur à Nice et maintenant Recteur de l'académie de Bretagne, quelques mots d'amitié au Recteur, qui a permis aussi la création de ce label, qui aura des conséquences – vous l'avez dit, Lucas, Delphine –, j'espère, heureuses sur le parcours individuel, citoyen et culturel des Lommois, des Lillois et des Hellemmois ; grande délibération !

Merci beaucoup.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/47 est adoptée à l'unanimité.)*

## **2023/48    MARCHE DE NOËL 2023**

**M. LE MAIRE.-** Madame BLAS, pour la délibération marché de Noël 2023.

**Mme BLAS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je vais vous parler du marché de Noël 2023, c'est de circonstance actuellement.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer la date de ce marché de Noël, le troisième, puisque celui de 2020 avait dû être annulé en raison de la situation sanitaire : il se déroulera du 15 au 24 décembre, avec des horaires qui ont été adaptés après échange avec tous les partenaires de ce marché de Noël et que vous pouvez trouver dans l'annexe.

On ne change pas quelque chose qui fonctionne bien, qui rencontre son succès. Il y aura donc toujours les chalets, au nombre de 33, nous aurons toujours un pôle d'animation pour les petits et également pour les grands.

Toutes les modalités qui concernent le marché et l'accueil des commerçants sont particulièrement développées dans l'annexe, ainsi que tout ce qui relève des mesures de sécurité sanitaire, éventuellement.

Le montant de cette opération est de 161 300 €.

Nous avons quelques modifications ici, qui amènent à modifier le règlement intérieur qui va vous être proposé dans cette délibération, mais si une chose ne change pas concernant le marché de Noël, je parle évidemment sous couvert de Karima HARIZI, qui est en charge du volet commerce, de Monique LEROY, en charge de l'animation, André BUTSTRAEN pour les associations, c'est vraiment son état d'esprit. C'est un marché 2023 qui restera populaire, durable, solidaire :

- Populaire, avec ses animations gratuites – on ne vous en dit pas plus, mais Monique sourit, c'est en cours d'élaboration –, il y aura évidemment le manège et certainement aussi la patinoire gratuite, et c'est en cela que c'est aussi populaire, chacun doit pouvoir en profiter ;
- durable, puisqu'on privilégie le savoir-faire local, le zéro déchet ; c'est aussi pour nous une sorte d'événement laboratoire, nous qui visons à nous inscrire véritablement dans des événements de culture durables et inclusifs ;
- solidaire ; les associations auront leur chalet à disposition, comme c'était le cas lors des deux derniers marchés de Noël.

Il vous est donc proposé d'adopter le nouveau règlement intérieur de ce marché de Noël.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame BLAS.

J'ai une demande d'intervention de Madame HARIZI.

**Mme HARIZI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette année encore, la Ville de Lomme propose un événement de fin d'année qui va concourir à l'attractivité de notre ville, à la convivialité et à la magie de Noël. Son désormais légendaire marché de Noël s'installera de nouveau sur le parvis de l'Hôtel de Ville, au milieu des animations féeriques et des attractions dédiées aux Lommoises et aux Lommois, petits et grands.

Nous ne pouvons que nous réjouir de proposer ce temps si important et qui est toujours accueilli chaleureusement par tous.

Ainsi, du 15 au 24 décembre, aux côtés de la patinoire, du manège, du podium et bien d'autres surprises, 33 chalets commerçants vont, une nouvelle fois, ouvrir leurs portes pour proposer à nouveau, nous l'espérons, une diversité de produits locaux, artisanaux ou originaux, pour préparer les petits cadeaux de fin d'année.

Avec le service Lomme Entreprendre, un travail minutieux est mené pour trouver des exposants variés et de qualité, tout en les accompagnant.

Nous avons à cœur de travailler en proximité avec nos artisans lommois et également de faire de ce temps de Noël un partenariat large avec tous les commerçants lommois.

Je tiens à remercier les équipes d'Aurélien AVRIL et d'Olivier SELOSSE qui travaillent de concert et aussi avec les services techniques pour faire de ce marché un moment inoubliable pour les Lommoises et les Lommois.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HARIZI.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/48 est adoptée à l'unanimité.)*

**2023/49 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA SAUVEGARDE DU NORD » POUR LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT – MODIFICATION**

**M. LE MAIRE.-** Madame BLAS, vous continuez avec la convention avec l'association « La Sauvegarde du Nord » pour le Lieu d'accueil enfant-parent, s'il vous plaît.

**Mme BLAS.-** Cette délibération est très technique, comme la suivante. Elle concerne les modalités de versement des subventions de la CAF qui ont été quelque peu modifiées.

Ici, il s'agit du projet de La Sauvegarde du Nord, que nous avons voté lors d'un précédent Conseil, qui vise, à la Maison de la petite enfance, avenue de Dunkerque, à accueillir les parents et les enfants.

Auparavant, la CAF versait sa contribution à la Ville ; désormais, elle le fera directement à l'association, puisqu'elle a rejoint le dispositif des Conventions territoriales globales.

Cela modifie les montants en ce qui nous concerne, donc notre contribution.

Cela ne change rien d'autre à la convention que nous avons votée.

Il nous est proposé d'adopter la nouvelle convention avec l'association, et surtout avec une subvention qui est désormais passée à 9 655 € pour les trois années.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame BLAS.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je propose de passer au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/4 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

**2023/50 MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2023 DE L'ASSOCIATION « PREMIERS PAS »**

**M. LE MAIRE.-** Madame BLAS, continuez avec les modalités de versement des subventions 2023 de l'association « Premiers pas », s'il vous plaît.

**Mme BLAS.-** Merci.

C'est exactement la même délibération que la précédente, cette fois-ci avec l'association « Premiers pas », concernant notamment les actions portées par le Relais assistantes maternelles, par le Multi-accueil et par les Parcours éducatifs maternels.

Désormais, la CAF flèche directement sa participation à l'association Premiers pas, ce qui modifie notre contribution :

- pour le Relais assistantes maternelles, elle s'élèvera désormais à 40 615 € – je vous fais fi des centimes ;
- pour le Multi-accueil : 96 913 € ;
- pour les Parcours éducatifs maternels : 168 336,08 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vous propose de voter.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/50 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

**2023/51 SUBVENTION A LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LOMME DANS LE CADRE DES ACTIONS DE PREVENTION SANTE 2023**

**M. LE MAIRE.-** Madame SERGHERAERT : subvention à la section du CCAS dans le cadre des actions de prévention santé, s'il vous plaît.

**Mme SERGHERAERT.-** Monsieur le Maire,

Nous avons rejoint en 2012 un programme local de santé avec les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes, financé par l'ARS et le Département. Ce programme de santé a pris fin en 2017. Toutefois, au vu de la qualité et des résultats obtenus, l'ARS comme le Département et la Ville ont souhaité poursuivre ces actions, qui nous amènent aujourd'hui, en 2023, à vous proposer six actions pour une subvention de 16 000 € versée au CCAS sur un budget total de 21 758 €.

Ces actions concernent notamment les enfants, les adultes, mais également les personnes âgées.

Pour les enfants, par exemple, ce sont les actions 1 et 4. L'action 1 concerne la nécessité d'un petit-déjeuner équilibré et l'action 4 concerne une sensibilisation des enfants à l'excès de sucre, et notamment au sucre caché.

Pour les adultes, nous avons l'action 2 avec les ateliers de santé et notamment sur le volet diabète et maladies cardiovasculaires. On sait aujourd'hui que c'est un problème de santé extrêmement important ; pour le coup, je suis particulièrement concernée en ce moment. Le diabète crée un taux de mortalité extrêmement important dans les pays occidentaux aujourd'hui et ne fait que progresser.

Les actions 3 et 5 concernent les familles. Il y a, par exemple, l'action « Ramène ta fraise » née dans le quartier de la Mitterrie, à la Maison du projet, qui vient sensibiliser les parents et les enfants en même temps, sur un temps commun, sur notamment la nécessité de cuisiner des légumes de saison, la possibilité d'apprendre à cuisiner relativement facilement, à travers aussi des actions de découverte, puisqu'il y a du *géocaching* (des objets cachés dans la ville), ce qui nécessite de marcher, la marche étant bonne pour la santé.

Des actions sont également menées par rapport aux seniors, notamment un travail de la mémoire et un travail sur l'alimentation. En effet, les personnes âgées, quand elles sont seules chez elles, ont tendance à moins manger, à cuisiner difficilement, parce qu'il est moins motivant de cuisiner pour soi-même que pour son conjoint ou les enfants que l'on aime. L'idée est de permettre la redécouverte de la qualité de l'alimentation des personnes âgées, mais également du travail de gymnastique adaptée. Cela est né à la Maison du projet.

Il est demandé d'attribuer une subvention de 16 000 € au CCAS pour toutes ces actions.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Madame SERGHERAERT.

J'ai deux demandes d'intervention : Madame DE RUYTER et Monsieur DOUICHI.

**Mme DE RUYTER.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par cette délibération, vous nous proposez, dans le cadre des actions de prévention santé, d'encourager une alimentation équilibrée pour les enfants et leurs parents, des ateliers cuisine santé, afin d'essayer de les sensibiliser au lien entre l'alimentation, le mode de vie et la santé, des ateliers de lecture d'étiquettes et de prévention de surconsommation du sucre, surtout pour les jeunes.

Notre groupe est très attentif à l'éducation alimentaire, qui s'apprend dès le plus jeune âge et qui permet parfois de faire changer les habitudes des parents.

Notre groupe Faire Respirer Lomme votera, bien sûr, pour cette délibération de 16 000 € au Centre d'action sociale de Lomme.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame DE RUYTER.

Monsieur DOUICHI, s'il vous plaît.

**M. DOUICHI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Plusieurs associations et ONG font état de leurs préoccupations concernant la dégradation de la santé, et en particulier les personnes en situation de précarité. Leurs conditions de vie déjà difficiles se dégradent encore davantage avec les effets souvent dramatiques pour leur santé.

Suite à la crise sanitaire, et parce que les manquements de l'État se sont accumulés, il est impératif de prendre des mesures d'urgence pour que certaines populations ne soient pas reléguées hors du système de santé.

Différentes associations constatent de multiples freins dans l'accès ou le renoncement aux soins et une dégradation de l'état de santé pour un certain nombre de personnes. Cette situation est alarmante, souvent liée à des multiples causes : l'accès aux droits, la capacité des personnes concernées à faire des démarches, notamment numériques, multipliant les points de rupture dans les parcours de santé.

En reconnaissant les rôles des associations et des collectivités qui pallient les manquements de l'État, notre Ville facilite et soutient plusieurs actions de santé et de prévention de la santé. Nous lançons un appel à l'État pour capitaliser les expériences associatives et des Villes, afin de construire un plan de prévention massif et assurer la mise en œuvre des réponses aux besoins fondamentaux dans la santé.

Notre groupe votera cette délibération pour des actions de prévention santé pour les Lommois et les Lommoises.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DOUICHI, de ce soutien précieux.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/51 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

**2023/52      FRIGOS SOLIDAIRES – RENOUELEMENT ET NOUVELLES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – FIXATION DU TARIF – GRATUITE**

**M. LE MAIRE.**- Muriel SERGHERAERT, Frigos solidaires, s'il vous plaît.

**Mme SERGHERAERT.**- L'objectif de la délibération que je vous propose ce soir est de renouveler les conventionnements avec diverses associations pour l'accueil des frigos solidaires, dispositif proposé lors du premier budget participatif par le Conseil municipal des enfants, qui est riche de propositions chaque année.

Ces frigos solidaires sont implantés aujourd'hui dans des centres sociaux et des associations. Ici, à Lomme, il est implanté dans l'épicerie Serge, gérée par le CCAS, qui se trouve avenue de Dunkerque. Malheureusement, une association est actuellement en liquidation judiciaire : la Voisinerie de Wazemmes ; on ne va pas compenser la part du frigo de la Voisinerie, il est bien dommage que cette association tombe, mais il y aura de nouveaux frigos proposés à Lille-Centre, à l'association Espace Fraternité, et également à Vauban-Esquermes.

L'idée est de proposer un renouvellement de conventionnement avec ces divers sites et diverses associations.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Muriel...

**Mme SERGHERAERT.**- Je me permets deux petites minutes...

**M. LE MAIRE.**- Vas-y !

**Mme SERGHERAERT.**- C'est actuellement qu'il faut voter, c'est me semble-t-il, Monsieur Alain GRILLET, encore possible, pour le budget participatif lommois. Je le dis, parce qu'il faut aller voir, il y a des projets extrêmement intéressants ; je note notamment, parce que je suis allée les voir, qu'il y a des projets que je n'ai vus nulle part à Lille et qui sont proposés typiquement sur notre commune. Allez-y, allez voir les projets et allez voter surtout et faites voter !

**M. LE MAIRE.**- Nulle part ailleurs...

**Mme SERGHERAERT.**- J'ai vu deux projets pour lesquels je me suis dit que c'était innovant.

**M. LE MAIRE.**- Je ne te relance pas. Merci, Muriel, de cette précision.

Nous avons deux demandes d'intervention : Madame DE RUYTER et Monsieur Bouchta DOUICHI, le duo de choc !

**Mme DE RUYTER.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous voterons bien volontiers cette délibération, qui va dans le sens de la précédente : solidarité, vecteur de lien social, écoute de nos jeunes, qui propose le déploiement de frigos solidaires dans 10 quartiers de la ville de Lille, mais aussi sur les communes associées de Lomme, donc l'épicerie sociale du CCAS, et Hellemmes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame DE RUYTER.

Monsieur DOUICHI.

**M. DOUICHI.**- Merci, Monsieur le Maire.

La solidarité est une valeur collective, pour que chacun se sente bien dans notre ville et pour mieux vivre ensemble.

Pour encourager cette démarche, notre Ville a déjà participé. Elle a créé la Maison du citoyen et des solidarités, les Maisons des solidarités du Marais et de la Mitterrie, pour tisser du lien avec les habitants, créer de la confiance, réaliser des actions et initier des projets. Elle a aussi créé l'épicerie solidaire « Chez Serge », où 510 familles ont été aidées en 2022.

Il ne faut pas oublier les équipes du CCAS, qui se mobilisent tout au long de l'année pour accompagner les Lommoises et les Lommois qui ont besoin.

À titre d'exemple, les travailleurs sociaux ont réalisé 9 000 contacts physiques et téléphoniques, ont tenu 2 250 rendez-vous individuels, ont délivré 391 aides sous forme de chèques-service, ont accompagné 411 familles pour la gestion budgétaire et ont suivi 270 bénéficiaires du RSA. La lutte contre la précarité est au cœur de notre préoccupation.

La solidarité est aussi un comportement que chacun de nous doit avoir au quotidien. La volonté de certains Lommois et Lommoises de s'engager bénévolement dans les associations contribue à cette solidarité.

Nous approuvons tout nouveau projet pour inciter chaque Lommois et Lommoise à se rendre utile à l'autre, dans sa rue, son immeuble, son secteur, son quartier ou à l'échelle de la ville.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre groupe est solidaire, il votera donc ce renouvellement de ces mises à disposition pour une durée de trois ans – Fixation du tarif – Gratuité, ainsi que la mise en place d'autres frigos solidaires dans d'autres quartiers lillois.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui souhaite voter pour ?

*(La délibération 2023/52 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

## **2023/53 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur André BUTSTRAEN : subventions exceptionnelles sur des projets ou actions ; lesquelles, s'il vous plaît ?

**M. BUTSTRAEN.**- Monsieur le Maire,

Il y a trois demandes de subvention exceptionnelle par trois associations :

- La première est l'association Handilom, qui a organisé un séjour de vacances afin d'emmener 70 de ses adhérents dans une structure adaptée à Blainville-sur-Mer lors du pont de l'Ascension, du 18 au 21 mai ; sur un budget de 31 000 €, il est proposé une subvention exceptionnelle de 4 000 €.
- La deuxième association qui demande une participation est le « CRAC/Et vous trouvez ça drôle ! ». Le CRAC a décidé l'aménagement paysager de son site ; sur un budget total de ces travaux à hauteur de 38 746 €, ils ont demandé une subvention exceptionnelle de 4 000 euros. Il est proposé au Conseil d'attribuer cette somme de 4 000 €.
- Enfin, le Collectif Renart a, pour la sixième édition de la Biennale Internationale d'Art Mural, réalisé un portrait rue Albert Camus – la plus connue est la Chouette à la Médiathèque. Sur un budget de 13 000 €, il est proposé une subvention de 5 000 €.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.



Intervention demandée par Madame BLAS.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Dimanche, se déroulait le Forum des associations à la Maison des Enfants, où une cinquantaine de ces associations présentaient leurs activités, une Maison des Enfants qui n'aurait pas été suffisamment grande pour pouvoir accueillir l'ensemble des associations lommoises. En effet, notre commune accueille 152 associations, beaucoup d'entre elles, 96, étant accompagnées par la municipalité et le service animation – vie associative à travers des subventions, mais aussi des formations ou un soutien logistique.

Soutenir les associations est à Lomme une évidence. Les accompagner, quel que soit leur domaine d'action, c'est soutenir le vivre ensemble, la solidarité et ces centaines de bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie, gratuitement au bénéfice des autres.

Les soutenir reste une évidence à Lomme. Pourtant, face notamment à l'augmentation des coûts énergétiques, certaines municipalités, y compris dans notre département, ont déjà fait le choix de réduire leurs subventions, questionnant ainsi le devenir de certaines associations déjà fragilisées par la difficulté à recruter des bénévoles ou à renouveler leur bureau.

Vous l'aurez constaté, cette politique n'est pas celle portée par la majorité municipale, qui maintient son soutien au milieu associatif, choix qui va de pair avec la non-augmentation des tarifs municipaux, en une période économique particulièrement difficile pour les Lommoises et les Lommois, en une période où l'être humain se recroqueville et où l'individualisme prend trop souvent le pas sur l'intérêt commun.

Monsieur le Maire, vous parlez souvent de la solidarité comme étant l'ADN de notre ville. Madame LEDUC disait dimanche dernier que « *les bénévoles sont le poumon de notre ville* ». Les associations, les bénévoles et toutes les valeurs humaines qu'ils portent sont un organe vital pour notre commune. Continuons à les soutenir !

Le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera favorablement cette délibération concernant Handilom, le CRAC et le Collectif Renart et, plus généralement, le maintien du soutien aux associations.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame BLAS.

Je veux évidemment me féliciter de ces trois projets, du soutien, j'espère, de tout le monde :

- Handilom, grande association lommoise ;
- le CRAC, nous étions ensemble il y a quelques jours, les uns et les autres, sur place, pour voir et « humer » l'aménagement paysager réalisé en lien avec le lycée horticole, que je salue, et notamment son Directeur ;
- le Collectif Renart, qui a réalisé cette peinture murale tout à fait symbolique de ce que pourrait devenir demain le Marais ; cette peinture avec cette femme joyeuse au beau sourire doit redonner vie et sourire au quartier du Marais.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/53 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

## 2023/54 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL – EXERCICE 2022

**M. LE MAIRE.**- Nous allons entrer dans les délibérations de Madame Claudie LEFEBVRE ; je viens de les compter, il y en a sept. Vous pouvez commencer par l'approbation du compte de gestion, s'il vous plaît.

**Mme LEFEBVRE.**- Eh oui, nous voilà partis, vous êtes prêts, pour les délibérations financières !

Je vous présente une première délibération validée par le Trésorier principal de Lille. Ce document sera détaillé dans la délibération qui suit à travers le compte administratif, que je vous présente tous les ans à peu près à la même période.

Il nous faut absolument, juridiquement, approuver ce compte de gestion avant la présentation du compte administratif. Je soumetts donc ce compte de gestion à votre approbation.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame LEFEBVRE.

Qui vote pour cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Madame DE RUYTER, Monsieur FRANCIN, Monsieur GROSSE.)*  
*(La délibération 2023/54 est adoptée.)*

## 2023/55 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

**M. LE MAIRE.**- Approbation du compte administratif – Exercice 22.

Avant de passer la parole à Madame LEFEBVRE qui va nous le présenter, quelques mots pour remercier vraiment chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir livrer ce compte administratif ; cela a été une vraie difficulté, une vraie gageure de pouvoir le faire, non pas parce que c'est laborieux, mais les conditions dans lesquelles nous travaillons depuis maintenant de longs mois sont quand même extrêmement difficiles. Remerciements à tout le monde, à Laurine MERLIER en particulier, pour le travail tout à fait efficace que vous menez en lien avec Claudie LEFEBVRE.

Juste un mot avant de passer la parole à Claudie. Vous voyez les chiffres, qui sont très significatifs, des actes aux paroles ou inversement. Nous avons mis nos écrits avec nos actes en corps pour des réalisations importantes en termes d'investissement : 65 % ; on peut toujours mieux faire, évidemment, l'objectif sera peut-être d'aller plus loin demain, mais ce n'est pas toujours si facile, vous le savez, de mener des projets d'investissement et d'avoir quelques soucis en cours de route, des remédiations ou simplement des décalages.

Pour la section de fonctionnement, le taux de réalisation est très important et acte la sincérité des propos, des actes et de notre politique, en définitive, que nous avons déclinée tout au long de ce Conseil.

Chère Claudie, à vous la parole !

*(Projection de diapositives)*

**Mme LEFEBVRE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je commençais l'an dernier ma présentation en vous disant : « *Encore une fois, l'exécution comptable de l'exercice 2021 a été fortement mouvementée* ». Je n'imaginai pas à cette époque que 2022 le serait tout autant, mais pour une raison bien singulière : une attaque informatique, que nous avons subie en mars 2023.

Avant toute cette présentation, je rejoins Monsieur le Maire et je veux remercier vraiment Laurine MERLIER et son équipe, qui, à force de ténacité, je dirai même d'acharnement – c'est presque le terme qu'il faut utiliser –, a réussi à produire ce document que je vais vous présenter en détail, encore une fois la preuve d'une conscience professionnelle et d'un service public au top !

Le taux de réalisation pour la section de fonctionnement est en progression ; nous sommes à 95,71 %, un réalisé de 9 550 581,34 €.

Pour l'investissement, un taux de réalisation, comme le disait Monsieur le Maire, à 66 %.

Je vais vous représenter ce compte administratif en détail.

### ➤ **Fonctionnement**

En fonctionnement, vous voyez un plus gros pavé gris « solidarités, jeunesse », pour 2 251 221 €, soit 24 % du fonctionnement ; il est principalement composé de la subvention attribuée au CCAS, de 1 350 000 €, qui a été complétée dans l'année de 735 000 €. Ce pôle solidarités, nous l'avons développé dans les délibérations précédentes, est, en effet, l'ADN de notre Ville.

✓ *Gestion des bâtiments : 2 321 136 €*

Un gros pavé concerne les fluides : 70 %. Fin d'année 2022, au deuxième semestre 2022, on a eu une augmentation du prix des fluides. Cela a été affiché sur 2022 et on va neutraliser un peu sur 2023 l'augmentation qui aurait pu être prise brute de décoffrage sur 2023, on a donc une grosse partie aussi sur 2022.

Pour la gestion des bâtiments : produits d'entretien, prestations de nettoyage, fournitures équipement et travaux d'entretien et de maintenance.

✓ *Enfance éducation : 1 522 796 €*

78 % concernent les dépenses pour les services scolaires, avec principalement :

- les maternelles ;
- les primaires ;
- le restaurant scolaire ; on pourrait être étonné du montant du restaurant scolaire : 22 984 € ; n'oublions pas que dans l'année, je vous passe aussi une délibération de transfert pour payer auprès de Lille le montant de la cantine centrale, cela représente à peu près 300 000 € ; la cantine ne nous coûte évidemment pas simplement 22 000 € ;
- la réforme des rythmes scolaires pour 261 979 €.

Vous avez aussi les services périscolaires, la coordination du PEG et la petite enfance.

✓ *Solidarités jeunesse : 2 251 221 €*

Pour solidarités jeunesse, le plus gros pavé est la subvention au CCAS pour 2 092 230 €, un soutien à la politique du CCAS que je vous ai déjà longuement développé au niveau du budget : notre action sociale, la Maison des seniors, l'accueil de jour et les Services de soins infirmiers à domicile.

Nous avons ensuite la santé – nous venons de voter une délibération – et l'insertion, avec la mission locale Lille Avenirs pour 80 000 €.

✓ *Cadre de vie* : 1 074 566 €

Une grosse partie concerne l'éclairage public, avec :

- les fluides pour 250 876 € ;
- l'entretien pour 262 946 € ;
- des illuminations au moment de Noël pour de 51 050 €.

Ensuite :

- l'environnement, avec les espaces verts et l'entretien du parc urbain ;
- la prime vélo pour la mobilité durable : 24 899 € ;
- des aménagements espaces publics, avec l'entretien des jeux et du mobilier urbain ;
- le contrat de nettoyage des espaces publics pour 141 771 €.

✓ *Culture* : 970 026 €

- Les équipements culturels :
  - o la Maison Folie Beaulieu : 239 718 €,
  - o l'École de musique et de danse : 31 868 €,
  - o la Médiathèque : 161 970 €,
  - o le Trinum : 1 698 € ; il s'agit de maintenance d'équipements et des fournitures administratives ;
- les animations culturelles : 378 604 € :
  - o Noël : 155 277 €,
  - o le carnaval : 70 984 €,
  - o le théâtre : 20 123 €,
  - o le spectacle des aînés : 4 929 € ; il a eu un grand succès, avec des plumes – ceux qui étaient présents peuvent s'en souvenir.

✓ *Sports* : 357 754 €

82 % sont consacrés au soutien à nos associations – Delphine BLAS vient de vous en parler. Viennent ensuite les équipements sportifs pour 63 039 € et les manifestations sportives pour 1 868 €.

✓ *Citoyenneté et proximité* : 181 105 €

- Police municipale : 68 355 €, dont 59 934 € en gardiennage et surveillance ;
- fourrière aux animaux errants : 35 315 € ; il s'agit d'une cotisation au syndicat qui fait différentes interventions ;
- Maison du Citoyen : 36 363 €, dont 34 257 € pour le Point d'accès au droit ;
- habitat logement : 18 315 € ;
- état-civil et élections : 22 758 €.

✓ *Ressources et moyens : 871 974 €*

C'est tout ce qui nous sert à vraiment travailler : la reprographie, les assurances, le parc automobile, les réseaux informatiques et télécommunications...

Quand vous voyez le parc automobile à 123 966 €, il en est de même que pour les cantines : dans le courant de l'année, je vous fais passer des mouvements qui vont vers Lille pour payer l'essence et l'entretien des véhicules, ce n'est pas inclus dans ce montant.

✓ *Masse salariale : 25 787 911 €*

La rémunération des titulaires s'élève à 14 240 000 €.

En effectifs, on est à 490 titulaires et 55 non-titulaires sur postes permanents, soit un total d'effectifs à 545.

Le personnel extérieur, pour 78 966 €, correspond aux intermittents.

Les charges patronales s'élèvent tout de même à 7 143 889 €.

➤ **Investissement : 6 200 202 €**

6 098 475 € de travaux sont inscrits dans les programmes pluriannuels.

- La Ville sportive représente 14 % ; dans la Ville sportive, nous avons le Local Pêcheur, que nous avons pu inaugurer récemment, pour 566 885 € ;
- la Ville en TransitionS : 31 %, avec les travaux qui ont commencé dès 2022 sur notre jardin public pour 863 013 € ;
- la Ville éducative : 18 %, avec les travaux de l'école Bracke Sand que nous avons inaugurée hier pour 536 362 € ;
- le cadre de vie, citoyenneté et proximité : 34 %, avec la requalification du quartier Mitterie pour 103 829 € et tous les travaux qui ont été faits pour notre Maison des solidarités qui sera bientôt inaugurée pour 264 335 €.

✓ *Cadre de vie, citoyenneté, espaces publics : 2 137 947 €*

Pour le cadre de vie, la citoyenneté et les espaces publics, le camembert se divise en beaucoup de choses :

- la gestion des espaces verts ;
- la maintenance du bâti ;
- la mise en accessibilité du patrimoine ;
- le LCP Délivrance ;
- la Maison des solidarités ;
- le quartier Mitterie ;
- le Plan propreté ;
- les travaux espaces publics ;
- les véhicules et engins ;
- l'informatique ;
- du divers, avec du mobilier, pour 28 986 €.

✓ *Ville en TransitionS : 1 892 422 €*

- Le jardin public Rosa Parks : 863 013 € ;
- notre marché éclairage public : 559 804 € ;
- les travaux de réhabilitation pour économies d'énergie : 398 129 €.

✓ *Ville éducative : 1 124 494 €*

- Les travaux de l'école Bracke Sand : 536 362 € ;
- les différents travaux sur les écoles : 288 693 € ;
- la végétalisation des cours d'écoles : 106 699 € ;
- les travaux à la Maison des Enfants, qui ont commencé : 32 668 € ;
- l'informatique : 113 516 € ;
- divers matériel scolaire et périscolaire : 46 557 €.

✓ *Ville sportive : 853 861 €*

- La reconstruction du Local Pêcheur : 566 885 € ;
- différents matériels sportifs : 107 631 €, dont 80 458 € de mise aux normes du matériel ;
- les études pour la rénovation énergétique de la piscine : 108 460 € ;
- les études pour la requalification de la Salle du Parc : 70 885 €.

✓ *Ville culturelle : 191 476 €*

- Études et travaux bâtiments : 148 290 €, dont 140 846 € pour la mise en sécurité de l'église du Bourg ; je vous l'avais expliqué, c'est mon quartier, j'ai même vu à l'intérieur cette espèce de toile d'araignée de tubes pour la maintenir en état ; on l'a mis dans la Ville culturelle, considérant que c'est du patrimoine : notre église du Bourg fait partie de notre patrimoine ;
- la Maison Folie Beaulieu, des équipements pour 16 980 € ;
- l'École de musique : 14 725 € ;
- divers équipements, fêtes et animations.

Voilà, Monsieur le Maire, j'en ai fini de ma présentation du compte administratif.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur FRANCIN, Madame ZYTKA-TARANTO et Monsieur GRILLET.

Monsieur FRANCIN.

**M. FRANCIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi d'abord d'évoquer une motion d'ordre de la délibération du compte administratif qui ne nous paraît pas conforme par rapport à la délibération que nous venons d'approuver du compte de gestion du Payeur. En effet, vous nous indiquez dans la délibération une section d'investissement qui n'existe pas, elle ne figure pas au budget primitif et nous n'avons pas voté ces crédits. Vous nous proposez une délibération sensiblement différente de celle présentée en Commission. Présentée comme cela, la délibération ne nous semble pas conforme. S'agit-il d'une erreur matérielle ?

Pour notre part, nous avons bien demandé des informations sur le budget d'investissement en Commission, les précisions des investissements sur Lomme ont été données, mais il ne nous semble pas possible de les voter dans cette délibération.

D'ailleurs, dans les documents purement budgétaires, les investissements sont bien à zéro et le détail des budgets de fonctionnement, très détaillé, comme on vient de le voir, montre la qualité du travail des services.

Enfin, pour poursuivre sur les investissements, si l'on doit faire un ratio investissements/population, nous représentons 12 % de la population de Lille, Lomme et Hellemmes, alors que nous ne percevons que 7 % des crédits pour les investissements. Vous saurez peut-être m'expliquer pourquoi.

À Lomme, les crédits d'investissement sont moyennement exécutés, 65 %, mais moins bien qu'à Lille ; cela peut être aussi un point à éclaircir.

Nous revenons un instant sur la masse salariale, qui, d'après les éléments présentés en Commission, paraît importante par rapport aux communes de la même strate. Là encore, rappelons que la Ville de Lille dépense 841 € par habitant en frais de personnel au lieu des 888 € pour les Villes de même taille, et à Lomme, d'après les éléments montrés en Commission, nous atteignons près de 900 € par habitant, si nous nous référons à ces documents, donc bien au-dessus des communes de 30 000 habitants.

Il y a eu le relèvement du point d'indice. Nous pouvons nous réjouir pour tous nos fonctionnaires territoriaux de cette bonne nouvelle. Elle devrait néanmoins être assortie d'un projet d'accompagnement des équipes. Compte tenu de la transformation des besoins de services, un plan et un budget renforcé de la formation de nos agents nous paraissent indispensables. Nous pensons notamment aux enjeux de l'adaptation aux nouvelles technologies, que l'absence du plan de secours à Lille en cas de cyberattaque a mis en exergue. De plus, la formation participe de la qualité de la vie au travail, permet aux agents une évolution choisie.

Il nous semble que, peut-être, une légère évolution de l'association Lille-Lomme pour enfin trouver des synergies permettant de dégager des ressources et investir dans la lutte contre le réchauffement climatique et être encore plus en transition paraît nécessaire.

Pour conclure, il nous semble nécessaire de faire une correction en retirant le budget d'investissement de cette délibération, auquel cas nous nous abstiendrons sur ce sujet.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur FRANCIN.

La parole est à Madame Claire ZYTKA-TARANTO.

**Mme ZYTKA-TARANTO.**- Monsieur le Maire,

Simplement pour vous rappeler que nous n'avions pas voté le budget, et donc, afin de rester en cohérence avec cela, nous nous abstiendrons pour cette délibération qui concerne le compte administratif, ainsi que sur la prochaine, relative au budget supplémentaire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Claire ZYTKA-TARANTO.

La parole est à Monsieur GRILLET.

**M. GRILLET.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif.

La présentation du compte administratif répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres de notre Conseil les informations financières essentielles.

Je tiens, moi aussi, à remercier, bien évidemment, Claudie pour sa présentation, mais aussi notre Directrice financière, Madame Laurine MERLIER, pour son professionnalisme, son investissement au quotidien et la qualité des documents présentés dans la situation actuelle.

Si la pandémie nous avait impactés en 2021, le contexte national et international en 2022 nous a mis à rude épreuve par l'explosion des prix de l'énergie, la hausse générale des coûts, des difficultés d'approvisionnement, entraînant des décalages ou des retards dans les réalisations.

Face à ces difficultés inédites, nous faisons face à un gouvernement qui réduit encore l'autonomie financière des Communes. En effet, lorsqu'il fait des cadeaux fiscaux aux entreprises en supprimant l'impôt de production appelé « CVAE », ce sont les collectivités locales qui trinquent par la baisse de leurs ressources. Toutes les Villes sont confrontées à cette politique gouvernementale injuste, qui continue de transférer des charges sur les Communes sans leur donner les moyens supplémentaires, qui prend des mesures salariales, certes justifiées pour nos agents, mais sans aucune compensation financière. Aucune indexation des moyens n'a été pensée pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui confrontés à un choix politique :

- Faut-il envisager une dégradation de nos services publics ?
- Faut-il réduire nos investissements dans la transition écologique ?

Cela nous conduirait à dégrader notre vivre ensemble et laisser des Lommois et des Lommoises sur le bord du chemin. Nous ne l'accepterons jamais, à l'inverse de certaines collectivités qui ont réduit les services à la population, baissé des subventions – comme le rappelait tout à l'heure Delphine –, fermé un équipement comme la piscine ou un musée, etc.

Globalement, l'analyse du compte administratif montre que la Ville se trouve dans une situation financière saine grâce à une gestion rigoureuse, à la maîtrise de la dépense publique, mais aussi grâce à l'efficacité de nos services et au plan de sobriété énergétique que Jean-Christophe a rappelé tout à l'heure et qui produit ses premiers effets.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à 66 %. Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 95,7 %, un taux relativement élevé et supérieur au taux de réalisation 2021, et ceci réaffirme bien nos choix, nos priorités, en faveur de l'enfance et l'éducation, la solidarité, la rénovation énergétique, la culture, le sport et, bien évidemment aussi, le soutien aux associations.

Face à ces contraintes budgétaires inédites et sans recourir à l'augmentation des impôts, nos engagements de justice sociale et de transition écologique sont respectés.

Notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera donc ce compte administratif.

Merci de votre attention.



**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur GRILLET.

Madame Claudie LEFEBVRE, pour quelques éléments de réponse, s'il vous plaît.

**Mme LEFEBVRE.**- Je vous rappelle que la Ville de Lomme est une Commune associée à la Ville de Lille et qu'il ne nous est pas du tout obligé de vous présenter... On vote le fonctionnement, on ne vote pas l'investissement. C'est le principe même des Communes associées. L'investissement et la masse salariale sont inclus dans le budget principal de la Ville de Lille. Je vous ai tout de même donné les éléments, vous les avez eus, mais ils sont donnés pour information.

Pour l'instant, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

**M. LE MAIRE.**- Merci de ces précisions.

Je devinais une sorte de suspicion, mais cela m'étonnait un petit peu, dans vos propos, tout cela est quand même très transparent, Laurine MERLIER a expliqué les choses en Commission, cela vient d'être rappelé ici même par Claudie : les règles de l'association ne nous obligeaient pas à mettre l'investissement ; on vous a mis en transparence tout ce qu'on a pu rattacher, repérer, travailler sur les deux postes, fonctionnements et investissement. Là-dessus, je pense qu'il n'y a pas de débat, vous voyez où ont été dépensées et investies – bien investies d'ailleurs – les sommes en question.

Vous ferez ce que vous voulez sur le vote, sans présenter un argument qui me paraît quand même un peu spécieux, pour ne pas dire fallacieux, mais ce n'est que mon sentiment, vous pouvez évidemment le contester.

Vous avez fait des ratios et pourcentages sur la différence qu'il pourrait y avoir entre de l'investissement et du fonctionnement de Lille à Lomme. Tout cela n'est pas mécanique ; parfois, cela peut nous servir – parfois, il l'est pour nous –, parce qu'en termes de poids démographique, nous représentons un peu plus de 11,5, 12 % de la population, mais par rapport à une ville d'une strate de même dimension, nous sommes bien dotés.

Ces dotations peuvent d'ailleurs évoluer, cela ne vous a pas échappé, puisque nous avons eu la discussion budgétaire il y a maintenant quelques mois. Pour le CA 2022, nous sommes à 9,5 M€, de mémoire, même un peu plus, d'ailleurs. Les chiffres ont évolué pour l'année prochaine : nous sommes passés à 11 M€ d'investissement. Nous avons des capacités de dialogue et d'investissement dans nos politiques en lien avec Lille et, je le dis à chaque fois, comme Roger le disait avant, c'est une chance d'être associé à Lille pour obtenir des soutiens politiques et financiers dans la gestion de notre politique municipale et de notre mandat ; c'est ce qui nous a permis déjà en 2022 de faire tout ce qu'on a pu dire, je ne rappelle pas les investissements, de faire demain des projets... non pas famineux, parce que le mot est peut-être trop fort, mais très importants sur la piscine. Tout à l'heure, a été évoquée une somme de quelques millions d'euros, un peu moins de 4 M€ ; ce sera plus, ce sera quasi 5 M€ pour la piscine ; 3,5, ce sera presque 5 M€ pour la Maison des Enfants, etc. Qui, aujourd'hui, peut se le permettre ?

Regardez des Villes de même strate ! J'ai beaucoup d'amitié pour mon collègue de Lambersart, regardez la situation financière de la Ville de Lambersart, elle a 500 habitants en plus, en comparaison, que notre Ville, elle n'a pas la capacité peut-être de fonctionnement, encore moins d'investissement, que nous avons, parce qu'elle n'a pas non plus cette assise financière qui est portée par les Villes associées. C'est bien pour cela que nous avons fait l'association il y a maintenant une vingtaine d'années.

En revanche, vous soulignez quelque chose d'intéressant, mais nous sommes pleinement d'accord, sur la formation. Je crois que c'est extrêmement important de bien former son personnel. C'est un axe d'amélioration sur lequel nous travaillons, pour que les compétences continuent d'augmenter et que le service rendu au public s'améliore.

Voilà un peu les réponses que nous pouvions vous faire sur vos remarques aux uns et aux autres, considérant que nos amis verts sont restés sur la position qui était la leur.

Merci beaucoup en tout cas.

Je me permets de passer au vote du compte administratif.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Madame DE RUYTER, Monsieur FRANCIN, Monsieur GROSSE.)*

*M. le Maire ne prend pas part au vote.*

*(La délibération 2023/55 est adoptée.)*

Merci beaucoup pour ce vote, notamment pour la majorité.

### **2023/56 BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2023**

**M. LE MAIRE.-** Chère Claudie, deuxième délibération : le budget supplémentaire, s'il te plaît.

**Mme LEFEBVRE.-** Je vous présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2023, qui prend en compte pour la section de fonctionnement l'affectation du différentiel entre les crédits ouverts et les dépenses réalisées en 2022.

Le montant est de 427 952,57 € et ce budget supplémentaire va permettre à la Ville d'ajuster ses prévisions du budget prévisionnel et de faire face notamment à des dépenses d'alimentation, de produits d'entretien, qui ont fortement augmenté ; nous avons aussi eu la surprise de voir le forfait des écoles privées qui montait à 80 000 €.

Nous prévoyons aussi l'incidence de la cyberattaque : malheureusement, et je vous l'ai dit en Commission, cela a provoqué des retards de paiement de certaines factures, qui auront peut-être avec ce retard des intérêts moratoires ; nous avons préféré prévoir aussi dans ce budget une possibilité de payer ces intérêts moratoires.

Je vous demande donc de voter ce budget supplémentaire, s'il vous plaît.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Madame DE RUYTER, Monsieur FRANCIN, Monsieur GROSSE.)*

*(La délibération 2023/56 est adoptée.)*

Merci.

### **2023/57 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LOMME**

**M. LE MAIRE.**- Chère Claudie, subvention complémentaire à la section du CCAS, s'il vous plaît.

**Mme LEFEBVRE.**- Une délibération afin de permettre le reversement d'une subvention complémentaire au bénéficiaire du CCAS d'un montant de 11 040 €.

Monsieur le Maire l'a annoncé lors du dernier Conseil communal, nous allons nous doter de tous les moyens et tous les outils nécessaires pour accompagner notre plan de transition vers la solidarité et la lutte contre les exclusions. Un de ces outils s'appelle l'ABS (Analyse des besoins sociaux) ; cela existe à l'échelle lilloise et aujourd'hui, on souhaite l'avoir, l'affiner, à l'échelle lommoise.

Cette analyse fine pourra orienter nos actions face à certaines difficultés et essayer d'y remédier.

Par cette délibération, je vous demande d'approuver le reversement de cette subvention.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur GRILLET.

**M. GRILLET.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous voyons depuis plusieurs années de nouveaux publics (seniors, actifs, jeunes) pousser la porte de notre CCAS. La pauvreté s'étant accrue, elle touche de nouvelles catégories de personnes épargnées jusqu'à présent. Aujourd'hui, 18 % des Français déclarent avoir déjà bénéficié d'une aide de leur CCAS.

Pour répondre à des demandes toujours plus nombreuses depuis 2020 avec la crise sanitaire, certains CCAS ont dû augmenter leur budget ou revisiter leurs priorités. L'attente de nos concitoyens est forte pour les protéger et les accompagner, notamment avec la forte inflation sur les prix alimentaires et la crise énergétique.

Les priorités sont nombreuses, entre la précarité alimentaire, le bien vieillir, l'exclusion, avec cette nouvelle donne sur le non-recours aux droits sociaux aggravé par le tout numérique.

Cette subvention exceptionnelle permettra à l'échelon de la Ville d'avoir l'ABS (Analyse des besoins sociaux), une analyse très fine de notre territoire et des publics que nous pourrions ainsi cibler, aider et accompagner. Elle permettra ainsi de revisiter ou de questionner nos politiques sociales et de mettre en place des actions sociales encore plus pertinentes.

Avec cette ABS, Lomme sera encore plus demain la Ville de toutes les solidarités.

Notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera donc cette délibération.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur GRILLET.

Juste quelques mots : cette ABS est vraiment un outil très important, c'est un outil d'aide à la décision, au pilotage des politiques, notamment de solidarité, beaucoup de choses pourront être certainement photographiées, analysées et disséquées, pour ensuite, évidemment, avoir des remédiations. Ce n'est pas une petite délibération, c'est vraiment une délibération importante par rapport à l'avenir de nos politiques de solidarité.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/57 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

## **2023/58 ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2023**

**M. LE MAIRE.-** Madame LEFEBVRE, actualisation des tarifs des services municipaux, s'il vous plaît.

**Mme LEFEBVRE.-** Une délibération que je vous présente deux fois dans l'année. Il est proposé d'actualiser les tarifs municipaux, de les rendre applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Vous avez pu en avoir la liste complète jointe à cette délibération et les tarifs sont restés identiques.

Il vous est demandé de bien vouloir valider ces tarifs.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur THERY.

**M. THERY.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il s'agit ici de se prononcer sur cette délibération qui nous est effectivement proposée pour validation deux fois l'an.

Une fois encore, la Ville de Lomme, dans son constant souci d'égalité et son combat quotidien de solidarité envers sa population, actualise ses tarifs sur ses équipements publics dédiés notamment aux utilisations culturelles, sportives, festives et d'enseignement, mais aussi, si importants, les tarifs de la restauration scolaire.

Devant la propension du gouvernement à privilégier plutôt les nantis que les démunis, il est remarquable de constater l'effort fait sur ces tarifs devant les différentes difficultés des familles à boucler de plus en plus difficilement leur budget.

Pour cette fois, en termes d'actualisation, ce sera 0 % d'augmentation.

C'est ainsi permettre l'accès à tous de ces services de grande qualité, assurer aussi aux écoliers de bénéficier d'un repas de qualité à prix plus que modique.

Il nous est demandé de valider ces tarifs, ce que le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens fera bien évidemment.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur THERY.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/58 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2023/59 AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES : PLAFONDS D'AIDE COLLECTIVE AUX COPROPRIETES ET MISE A JOUR DES PLAFONDS DE RESSOURCES**

**M. LE MAIRE.-** Madame LEFEBVRE, avant-dernière délibération pour vous : aides habitat durable.

**Mme LEFEBVRE.-** Cette délibération concerne une refonte du dispositif d'aide municipal qui a été opéré par la Ville de Lille en matière de rénovation de l'habitat ancien, ainsi qu'une redéfinition des critères et des conditions d'octroi des primes.

Il est donc nécessaire d'actualiser nos plafonds pour le calcul des aides municipales.

Sous-rubrique « Aide collective copropriété », mention « Montant et plafonds des aides », le paragraphe : « Dès lors que les travaux subventionnables sont plafonnés à 15 000 € de travaux par logement, le taux de financement du projet dépend de l'atteinte d'une performance énergétique ou d'un gain d'amélioration établi comme tel : 15 % d'un montant de travaux plafonnés à 15 000 € : 2 250 € maximum par logement » est modifié et remplacé par :

« Le plafond de travaux maximum retenu par la Ville pour la dépense subventionnable est fixé à 15 000 € de travaux par logement. L'aide Ville s'élève à 15 % du coût de travaux par logement, soit un maximum de subvention par logement de 2 250 €. L'aide est plafonnée à 100 000 € par copropriété ou 150 000 € par copropriété en cas de changement de vecteur énergétique ».

Il vous est demandé d'approuver ces plafonds de l'aide collective « Copro rénovation performante ».

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/59 est adoptée à l'unanimité.)*

**2023/60 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FAÇADES**

**M. LE MAIRE.-** Dernière délibération, Madame LEFEBVRE : octroi des aides habitat durable.

**Mme LEFEBVRE.-** C'est une délibération classique, que je vous présente pratiquement à chaque Conseil.

Une personne nous a fait une demande pour l'attribution et le paiement d'une prime qui, aujourd'hui, est de 720 € ; c'est une prime au ravalement de façade qui a été demandée.

Je vous demande de l'autoriser.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame LEFEBVRE.

Pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/60 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

**2023/61 RELANCE MARCHÉ D'ABATTAGE ET D'ESSOUCHAGE DES ARBRES POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES**

**M. LE MAIRE.**- Nous terminons par trois délibérations pour Madame CAMBIER.

Madame CAMBIER, à vous : relance marché d'abattage.

**Mme CAMBIER.**- Chers collègues, Monsieur le Maire,

Relance du marché d'abattage, d'essouchage et également de taille des arbres ; c'est un renouvellement de marché, on avait déjà un marché sur ces deux lots, on est reparti pour quatre ans, sous forme d'appel d'offres ouvert pour des montants de 1,4 M€ pour le premier lot, la taille des arbres, et 800 000 € pour l'abattage et l'essouchage.

À préciser qu'on a intégré dans ce marché des critères bas carbone dès notre cahier des charges, en mettant l'accent sur la motorisation du parc de véhicules et de matériel du candidat, les huiles utilisées, la gestion des déchets et la gestion du bruit.

Cette délibération est pour vous demander l'autorisation de lancer la procédure et de signer les marchés.

**M. LE MAIRE.**- Autorisons, autorisons !

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

*(La délibération 2023/61 est adoptée à l'unanimité.)*

**2023/62 RENOUELEMENT DU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE PAR LE BIAIS DE LA CENTRALE D'ACHAT DE L'UGAP**

**M. LE MAIRE.**- Avant-dernière délibération : renouvellement du dispositif d'achat groupé d'électricité.

**Mme CAMBIER.**- Un renouvellement d'adhésion à l'UGAP qui va conclure le marché pour nous. On est sur des dispositifs très techniques, très spécifiques, ce sont des achats dynamiques multi-clics, comme le précise la délibération.

Notre marché se termine le 31 décembre 2024 et il faut dès à présent l'anticiper, parce que c'est un marché très complexe.

L'UGAP fera la mise en concurrence pour nous.

À nouveau, il s'agit de vous autoriser à signer cette convention avec l'UGAP.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2023/62 est adoptée à l'unanimité.)*

**2023/63      RENOUELEMENT DES MARCHES D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMMES AINSI QUE LEURS CCAS – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

**M. LE MAIRE.**- Enfin, dernière délibération, Isabelle CAMBIER : renouvellement des marchés d'exploitation...

**Mme CAMBIER.**- ... de chauffage pour la Ville et également les CCAS Lille, Lomme et Hellemmes.

Ce marché prend fin le 31 décembre 2023. Cela s'appelle un marché global de performance, cela doit nous permettre à la fois de consommer moins et d'augmenter notre part de mix énergétique, c'est-à-dire la part des énergies renouvelables.

Il s'agit d'un très gros marché, à la fois en investissement et en fonctionnement : on est sur 90 M€ pour 7 ans, presque 28 M€ en investissement, 63 M€ en fonctionnement.

On a trois lots :

- les prestations multi-techniques pour l'Hôtel de Ville de Lille et le Palais des Beaux-Arts, où il y a vraiment des spécificités particulières ;
- les piscines de Lille, Lomme et Hellemmes ;
- l'ensemble du patrimoine.

Pour information, pour Lomme, ce sont 4 M€ en investissement et 12 M€ en fonctionnement.

Il y a un volet photovoltaïque sur notre lot 3 qui permettra d'équiper divers sites lommois, comme le groupe scolaire Sand-Desrousseaux, l'école maternelle Victor Hugo, le groupe scolaire Salengro, le groupe scolaire Léon Blum, Curie-Ferry, Pasteur, Michelet et également la Ferme pédagogique et les Tisserands.

Un dernier élément de bilan, pour rejoindre ce que Jean-Christophe LIPOVAC vous a dit en préambule du Conseil : sur le dernier marché, cela nous a permis de faire des économies de gaz et de chaleur en moyenne de 19 % sur quatre ans cette fois et d'économiser également de l'eau sur 34 %.

C'est une délibération qui lance ce marché et qui demande que Monsieur le Maire puisse signer cette ouverture, puis les marchés qui seront attribués après la réunion de la Commission d'appel d'offres.

**M. LE MAIRE.**- Très bien, merci Madame CAMBIER. Belle mutualisation, belle économie derrière !

Je vous propose d'adopter cette délibération si vous le souhaitez.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

*(La délibération 2023/63 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Juste quelques mots pour vous remercier de votre participation et de votre attention pendant ce Conseil.

Je vous donne la date du prochain Conseil, notez-la s'il vous plaît : jeudi 12 octobre.

Je vous souhaite, pour ceux qui en prendront dans quelques jours ou quelques semaines, de belles vacances.

Deux dates quand même à vous signaler à nouveau, soyez là si vous en avez l'occasion :

- les Fêtes d'été, en premier lieu le 1<sup>er</sup> juillet à la Délivrance, toujours festives, populaires, conviviales, à la lommoise !
- le 14 juillet, grande date, avec la Fête nationale, évidemment, et l'inauguration de notre jardin Rosa Parks ; soyez-y nombreux !

Merci.

*(La séance est levée à 22 heures 23.)*

PUBLIE LE : **26 OCT. 2023**  
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme  
Conseiller Départemental du Nord







END PAGE 7

2/10